

Le Petit Chémereaudais



2020



Dans ce bulletin N°32 :

Le mot du maire	1
Etat Civil	2
Infos utiles.....	3
Les déchèteries	4
Tarifs communaux.....	6
Les Travaux	7
Pluviométrie.....	8
Nos associations.....	9
Informations Energies	16
Eaux de Vienne.....	18
Energies Vienne.....	19
Formalités administratives.....	20
Le cycle de l'eau	23
Le Syndicat Mixte Vallées du Clain ..	24
Les sources de Marigny Chémereau...	26
Droits et devoirs des propriétaires ..	28
Alimentation en eau potable.....	29
Economisons l'eau.....	30
Recensement.....	31
Service Logement Jeunes	33
Présence Verte Services.....	34
L'envol.....	35
Réseau gérontologique	36
Mission Locale Rurale.....	37
L'Escale	38
Les assistantes maternelles.....	39
Framboisine	39
Les chantiers jeunes.....	41
Revue de presse.....	42
Espace détente	49
Demande de badge - Déchèterie	50
Notes	51

Le Mot du Maire

Une décennie se termine, une autre commence...et nous voilà en 2020. 2020,c'est l'année des élections, de ces élections qui motivent le plus les Français ; les municipales !!! Oui, mais pour pouvoir voter, il faut avoir dix-huit ans, être de nationalité française, ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne et être inscrit sur la liste électorale de la commune avant le 7 février 2020.



Pour être élu, il faut faire acte de candidature avant le 27 février 2020, être éligible, et justifier d'une attache avec la commune. A MARIGNY-CHEMEREAU, le conseil municipal comprend 15 élus qui élisent le maire et les adjoints. La commune sera représentée au conseil communautaire des Vallées du Clain, elle disposera d'un siège attribué au maire.

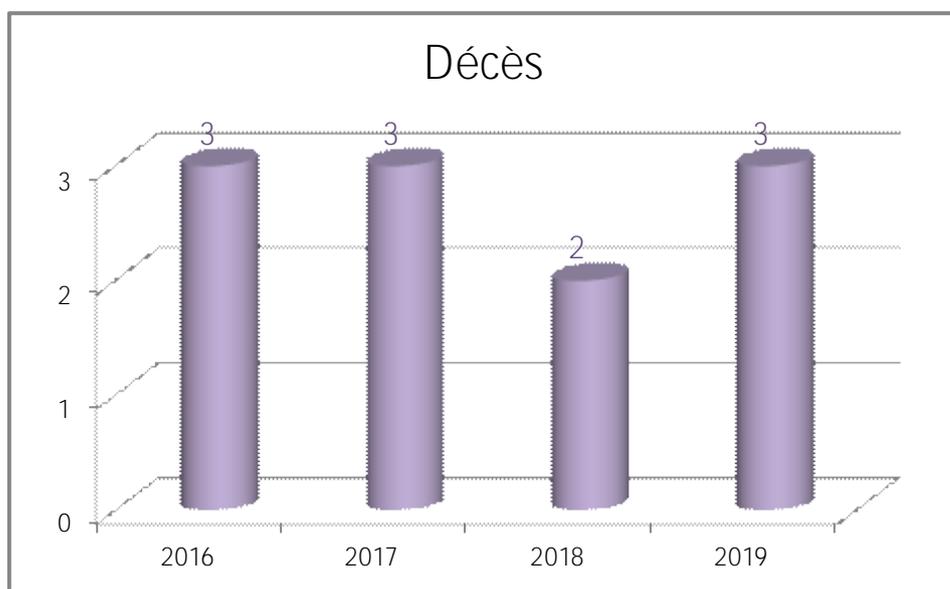
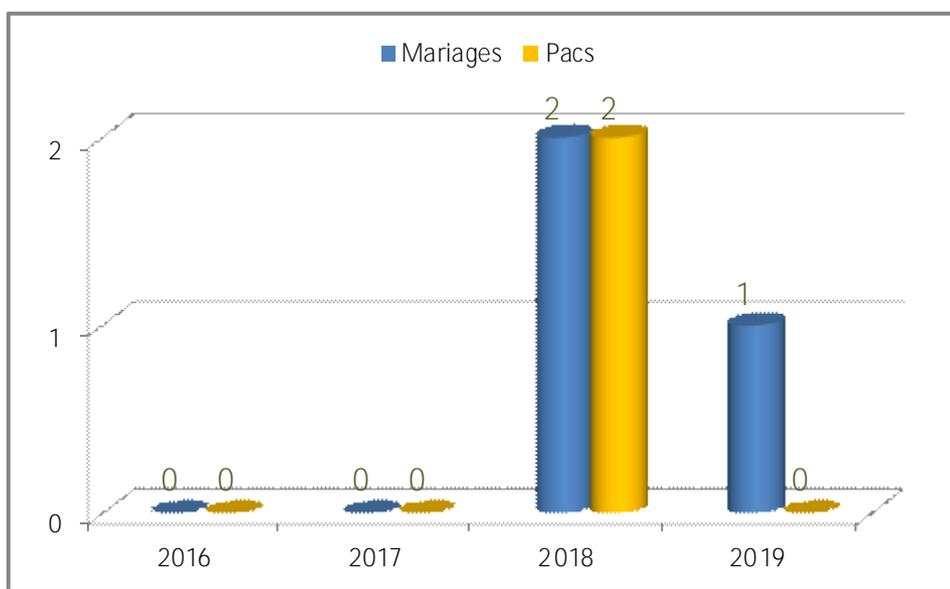
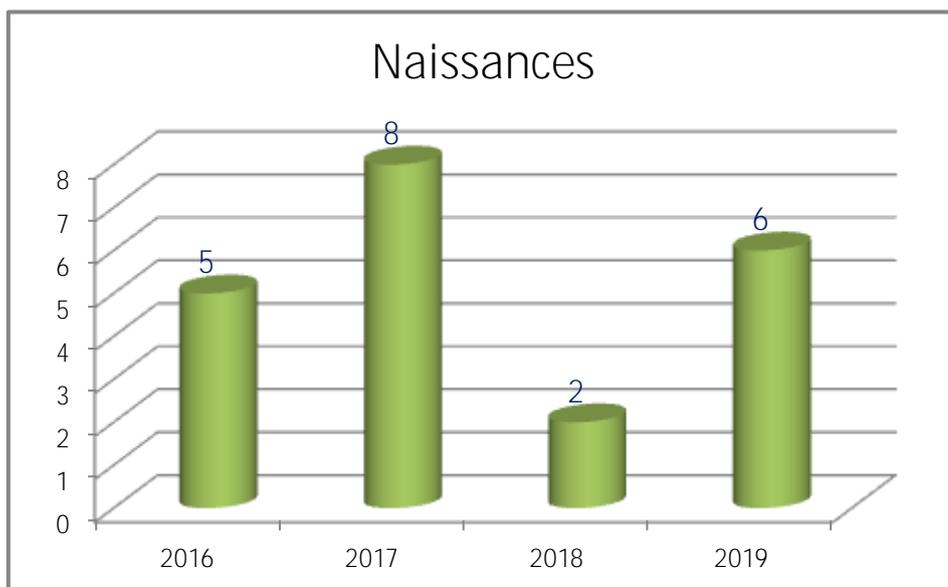
Le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants est plurinominal à deux tours, c'est-à-dire que les suffrages sont comptés individuellement, y compris en cas de candidatures groupées (parfois appelées listes). Dans ce cas, il est possible de choisir des candidats de plusieurs groupes. Seuls les quinze premiers candidats identifiables en tant que tels bénéficieront d'une voix chacun. Il n'est pas obligatoire de voter pour quinze personnes.

Pour être élu au premier tour, le candidat doit recueillir la majorité des voix soit la moitié plus une des suffrages exprimés si au moins un quart des inscrits a voté. Au second tour le candidat est élu à la majorité relative (celui qui obtient le plus de voix. En cas d'égalité ; avantage au plus âgé).

Juste une bonne nouvelle, pour ne pas alourdir ce bulletin inutilement : notre restaurant est rouvert, il s'appelle maintenant « La Maréchalerie d'Alex ». Sa restauratrice Alexandra COUSIN a dû faire preuve de beaucoup de courage et de volonté pour dépasser l'imbroglio administratif qui retardait sa reprise. Elle est maintenant à pied d'œuvre, elle met du cœur à l'ouvrage pour vous servir des repas de qualité, toujours avec le sourire.

En espérant que vous trouverez dans ce bulletin les informations dont vous avez besoin, soyez assurés de ma disponibilité.

Bonne année et bonne santé à tous,
Claude LAMBERT



Horaires d'ouverture au public de la Mairie



Lundi	8h30-12h30	13h30-16h15
Mardi	8h30-12h30	13h30-16h15
Mercredi	8h30-12h30	fermée
Jeudi	8h30-12h30	fermée
Vendredi	8h30-12h30	fermée

Les permanences

M Claude LAMBERT, Maire	Sur Rendez-vous (06.70.73.84.83)
Mme Rita NORESKAL, 1ère Adjointe	Le Lundi matin de 09h30 à 12h30
M. Alain THOREAU, 2ème Adjoint	Le Mardi matin de 09h00 à 12h00
M. Orlando PASQUIER, 3ème Adjoint	Le Vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

Le personnel communal

Service administratif

Secrétaire

Fatimazhora BARKATOU



Service Technique



Emmanuel GENTILLEAU
Bernard BARRUSSEAU



Ainsi qu'Anthony DESCHAMPS
pendant la période estivale

Les agents de la commune sont à votre service, la courtoisie ne peut que les rendre plus efficaces...

Nos coordonnées

Mairie de MARIGNY-CHEMEREAU
3, rue du parc
86370 Marigny-Chémereau
Tel / Fax : 05 49 43 41 90
Courriel : contact@marigny-chemereau.fr

Depuis le 1er janvier 2015, un badge d'accès est nécessaire pour entrer sur les sites des déchèteries. Pour obtenir ce [badge gratuit](#), veuillez remplir le formulaire disponible à la fin de ce bulletin.

HORAIRES du 1er octobre au 31 mars

	VIVONNE 05 49 36 08 29	MARNAY 05 49 59 00 41	ITEUIL 05 49 37 12 74
Lundi	9h–12h	–	9h–12h et 14h–17h
Mardi	14h–17h	–	–
Mercredi	9h–12h et 14h–17h	–	14h–17h
Jeudi	–	–	–
Vendredi	14h–17h	–	14h–17h
Samedi	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h

HORAIRES du 1er avril au 30 septembre

	VIVONNE 05 49 36 08 29	MARNAY 05 49 59 00 41	ITEUIL 05 49 37 12 74
Lundi	9h–12h	–	9h–12h et 14h–18h
Mardi	14h–18h	–	–
Mercredi	9h–12h et 14h–18h	–	14h–18h
Jeudi	–	–	–
Vendredi	14h–18h	–	14h–18h
Samedi	9h–12h et 14h–18h	9h–12h et 14h–18h	9h–12h et 14h–18h

LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif est effectuée le mardi. Pensez à sortir vos déchets ménagers la veille au soir.

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont à disposition en mairie.



Quelques points de règlement concernant la collecte des ordures ménagères :

- ◆ Seuls les conteneurs individuels mis à disposition par la Communauté de Communes seront collectés. Celle-ci assure leur réparation.
- ◆ Les ordures ménagères doivent être mises en sacs puis déposées dans le conteneur individuel. Les déchets en vrac ne seront pas collectés.
- ◆ Les conteneurs individuels doivent être présentés, en bordure de trottoir, les poignées vers la chaussée, de façon à montrer clairement qu'ils doivent être collectés.
- ◆ Seuls les sacs jaunes fournis par la Communauté de Communes seront collectés. Ils sont destinés à accueillir exclusivement des emballages recyclables. Ils sont à votre disposition à la mairie de Marigny-Chémereau.
- ◆ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les conteneurs individuels et les sacs jaunes doivent être sortis uniquement la veille des jours de collecte. Les conteneurs, une fois collectés, doivent être remisés sur le domaine privé.
- ◆ Les objets trop encombrants doivent être déposés en déchèterie et non pas à côté des conteneurs.



Un point de collecte de vêtements est à votre disposition sur le parking de la Mairie.

Souriez, on vous facilite le tri !

Il est plus que jamais indispensable de renforcer nos efforts pour respecter les consignes de tri et préserver ainsi notre environnement.

Vous trouverez ci-dessous toutes les clés pour bien trier au quotidien.

Ensemble, devenons exemplaires sur le tri de nos déchets !

Un doute, une question ?

Contactez nous au 05.49.89.02.89

ou environnement@valleesduclain.fr

Je trie à la maison

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles et flacons
Bouteilles d'huile, flacons de produits d'hygiène ou ménagers, bidons de lessive...

Pots, barquettes et films
Pots de yaourt, barquettes de fruits, sachets de produits congelés, sacs en plastique, barquettes polystyrène, pots horticoles, films étirables...

EMBALLAGES EN CARTON

Briques alimentaires, cartonnettes...

Pour faciliter le recyclage de mes emballages je les vide bien (inutile de les laver) et je ne les imbrique pas

EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserves, aérosols vides, barquettes et papiers en aluminium, bidons métalliques...

Sac ou Bac jaune*

*selon votre commune de résidence.

Composteur

BIO DÉCHETS PETITS DÉCHETS VÉGÉTAUX

Restes de repas, épluchures, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, fanes de légumes, fleurs, brindilles, feuillages...

Bac noir*

ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets non recyclables, non compostables : couches, déchets d'hygiène, papiers gras, paquets de café, éponges, mégots de cigarettes, ustensiles de cuisine...

*dans un sac bien fermé

Le coin du vrai ou faux

Les bacs noirs sont retirés : FAUX

Aucune issue pour les déchets du bac noir ! Une fois collectés ils sont transférés au centre d'enfouissement de Gizay.

Le paquet de café va dans le bac noir : VRAI

Comme le paquet de chips ou la compote à boire, cet emballage est composé de plusieurs matières (plastique et aluminium). Actuellement les recycleurs ne sont pas en mesure de prendre en charge ce type d'emballage.

Les composteurs peuvent être retirés gratuitement : VRAI

Contactez la Communauté de communes pour fixer un rendez-vous pour le retrait de votre composteur.



Tarifs des salles communales

Année 2020	Petite salle de la Mairie	Grande salle de la Mairie	Salle du Parc
Habitant commune	150 €	190 €	300€
Habitant hors commune	150 €	190 €	390 €
Associations communales	70 €	80 €	210 €
Associations hors commune	150 €	190 €	390 €
Prolongation lendemain pour les habitants de la commune	80 €	90 €	100 €
Prolongation lendemain pour les habitants hors commune	80 €	90 €	170 €
Caution salle et rangement	400 €	400 €	600 €
Forfait ménage	40 €	50 €	90 €
Forfait vaisselle	20 €	20 €	Pas de vaisselle

1 location annuelle gratuite de chaque salle pour les associations communales.

Tarifs du cimetière

Caveaux, tombes	Tarifs 2020
Concession trentenaire	130 €
Concession cinquantenaire	180 €
Concession perpétuelle	1000 €

Tombes (1m x 0.50 m), incinération	Tarifs 2020
Concession trentenaire	95 €
Concession cinquantenaire	125 €
Concession perpétuelle	1000 €

Columbarium (+ frais d'ouverture)	Tarifs 2020
10 ans	270 €
20 ans	430 €
30 ans	580 €
40 ans	740 €



Inventaire travaux : Notre commune évolue, ainsi, chaque année la liste des réalisations s'allonge soit de notre propre initiative soit en relation avec d'autres collectivités ou organismes en lien avec MARIGNY-CHEMEREAU ; A suivre, la liste des travaux réalisés dans la commune depuis le début du mandat :

- ◇ réfection du plancher du bureau du maire,
- ◇ Installation d'un adoucisseur d'eau potable pour protéger les installations dans les salles des fêtes,
- ◇ Installation d'un lave-vaisselle dans la petite salle des fêtes,
- ◇ Renforcement des portes des ateliers municipaux,
- ◇ Réalisation d'une boîte à livres installée sur le parking de la mairie,
- ◇ Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques place de la salle du parc, subventionnée à 90%,
- ◇ Réfection de la passerelle de Tallerand avec la commune de Celle L'Evescault,
- ◇ Réalisation d'un abri pour le four de la rue des passeroses,
- ◇ Voirie : Remise en état des routes à :
 - ◆ La Trincardière, Le Fouilloux, La Chemelière, Chaguin, La Cigonière, Le Rézeau, Giez, Bellefontaine.
- Zones à 30 km/h :
 - ◆ Du bout du pont au moulin de Marigny-Chémereau,
 - ◆ Dans la traversée du village de La Roche,
 - ◆ Dans le bourg.
- ◇ Pose de panneaux de limitation à 25 km/h pour les engins agricoles dans la traversée du bourg,
- ◇ Réfection complète de la route de La Roche jusqu'à Vivonne avec la Communauté de communes des vallées du Clain. (limitée à 70 km/h),
- ◇ Réalisation d'un plan de gestion de suppression des pesticides applicable à partir de 2016,
- ◇ Mise aux normes des toilettes pour PMR (personnes à mobilité réduite),
- ◇ Mise aux normes d'accessibilité des locaux communaux,
- ◇ Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le bourg,
- ◇ Début des travaux d'aménagement de la traversée du bourg,
- ◇ Réfection totale de l'éclairage du parc,
- ◇ Rénovation de l'éclairage public à la Chebannetière (éclairage par LED beaucoup moins énergivore et moins couteux, les réglages à venir devraient permettre un éclairage satisfaisant),
- ◇ Réfection des cheminements piétons du parc,
- ◇ Création de l'éclairage de Giez,
- ◇ Mise aux normes de la station d'épuration de La Roche par le syndicat Eaux de Vienne SIVEER (après d'insistantes réclamations car cette réhabilitation était recommandée et prévue par le SIAEPA depuis 2010),
- ◇ Création dans nos chemins ruraux de chemins de randonnées par la Communauté de Communes des Vallées du Clain. A terme la circulation des engins à moteur ne sera autorisée qu'aux riverains et exceptionnellement aux chasseurs et pêcheurs,
- ◇ Remise en état et en fonction de nos chemins ruraux dans le cadre des travaux connexes liés à la LGV et payés par COSEA. La commune a financé à hauteur de 8000€ les travaux qui n'étaient pas pris en charge par COSEA.
- ◇ L'aménagement de la traversée du centre bourg est maintenant terminé. Cela semble être une réussite tant sur le plan de l'esthétique que de la sécurité de chacun !!!
- ◇ Création de deux voies supplémentaires pour accéder aux habitations à « La Roche » et à « Fouilloux »

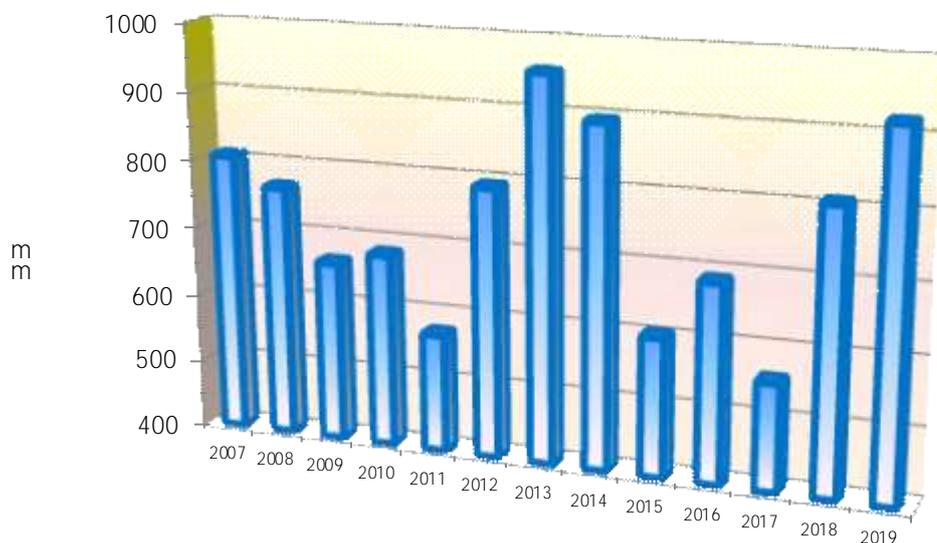


PLUVIOMETRIE (en mm) relevée au lieu-dit « Le Fouilloux »

(Merci à Françoise et Dominique THEBAULT)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Janvier	86	92	80	28	26	26	65	121	84	128	36	146	45
Février	111	28	12	89	55	5	50	147	56	113	55	47	29
Mars	87	69	24	33	17	20	65	25	48	74	87	92	47
Avril	33	93	58	24	4	137	98	55	18	56	7	75	61
mai	86	60	70	45	7	53	99	129	61	105	64	69	51
Juin	147	106	49	87	32	67	112	35	80	50	55	77	89
Juillet	60	28	30	15	69	38	95	81	13	10	34	19	34
Août	73	66	2	37	75	8	26	127	56	2	36	18	30
Septembre	13	42	32	18	51	65	80	18	69	27	42	11	51
Octobre	19	54	42	40	23	161	77	70	34	37	32	60	154
Novembre	42	96	158	114	35	69	119	54	43	60	30	95	215
Décembre	49	31	104	150	177	141	68	30	39	24	77	97	111
Total	806	765	661	680	571	790	954	892	601	686	555	806	917

Pluviométrie à Marigny-Chémereau



L'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée)

L'ACA de Marigny Chémereau a tenu son assemblée générale le 16 juin 2019, à la salle des fêtes de la Mairie, Monsieur le maire nous a honoré de sa présence et nous avons eu une bonne participation des chasseurs.

Les comptes financiers ont été présentés par le trésorier Monsieur THOREAU Alain et ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

L'ACCA comprend à ce jour 38 adhérents, sociétaires et actionnaires pour la saison 2019/2020.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes à notre soirée choucroute du 9 novembre, où nous avons rencontré un franc succès. Merci à tous.

Le bureau ainsi que les membres de l'ACCA, les sociétaires et actionnaires vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Manifestations 2020 :

- Banquet annuel des chasseurs le dimanche 19 avril 2020.
- L'assemblée générale aura lieu à la fin du 1er semestre 2020.
- Soirée choucroute le 7 ou le 14 novembre 2020

La Composition du bureau est la suivante :

Le Président : M. Philippe CHIL

Vice-président : M. Robert BLUGEON

Le Trésorier : M. Alain THOREAU

Le Secrétaire : M. Jean-Géraud LILA

L'Adjoint Trésorier : M. Jérôme PROUST

L'Adjoint Secrétaire : M. Tony TEXIER

Membres du Conseil d'Administration :

-M. Bruno MAILLET

-M. Robert GENDRE

-M. Jérémy MARTEAU





Le club de l'amitié permet aux personnes retraitées de se rencontrer pour des activités conviviales.



Le Club de l'Amitié progresse dans ses activités. Cette année nous avons des nouveaux adhérents. Le club se réunit chaque 2ème et 4ème mardi du mois dans la salle des fêtes. Chaque lundi une randonnée pédestre est organisée par le club (5 à 8 kms). Il est également programmé un pique-nique au bord de l'eau au printemps, ainsi que 3 concours de belote, 4 repas et 1 voyage.

Le calendrier des manifestations est établi avec les dates suivantes en 2020.

Calendrier 2020

Mardi 21 Janvier	Assemblée Générale
Mercredi 19 Février	Concours de Belote
Jeudi 3 Avril	Repas de printemps
Mercredi 13 Mai	Concours de Belote
Mardi 4 Août	Buffet Campagnard
Mercredi 9 Septembre	Concours de Belote
Jeudi 8 Octobre	Choucroute
Mardi 15 Décembre	Repas de Noël

Bureau	
Présidente	Mme VIAULT Edith
Vice-présidente	Mme GENTILLEAU Paulette
Secrétaire	Mme. CHIL Eliane
Vice-secrétaire	Mme TEXEREAU Jacqueline
Trésorier	M. AYRAULT Joël
Vice-trésorier	M. DELINEAU Bernard

L'Espoir Marignien organise les manifestations festives dans la commune.

Pour tout renseignement contacter M BELLIN Didier tél **06 18 13 50 09**

L'espoir marignien continue de faire ses journées de manifestation

Location Tivoli ,tables , bancs pour non adhérent

DATES A RETENIR POUR 2020

* Samedi 26 janvier : poule au pot (sur réservation)

* 1er week-end de Juillet, Samedi 4: Fête annuelle

Pétanque 5 € par joueur

* Dimanche 4 Octobre : Fête du four

Bureau

Président	Bellin D
Vice-président	Moine H / Duchesnes F
Trésorière	Chil V
Vice-trésorier	Moineaud A
Secrétaire	Collet O
Vice-secrétaire	Bellin M E
Responsable artifice	Thoreau A
Responsable restauration	Rougier P
Suppléant	Ayrault J
Responsable communication	Moine M-O
Vice-responsable	Bellin M

Sauf si changement après inscription du bulletin



Nos moines attablés pour la fête du four



A MARIGNY CHEMEREAU, on joue aussi au POKER.

On joue à la variante la plus populaire : Le TEXAS HOLDEM NO LIMIT

On vous propose :

Le championnat du club : le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois. A tour de rôle, on joue en SHORT-HANDED (6 joueurs par table), en FULL-RING (10 joueurs par table) et en DEEPSTACK (plus de jetons et plus de temps).

Une double rencontre avec un club partenaire.

Un championnat HU (un contre un).

Des parties de CASH GAME avec une monnaie virtuelle.

Deux gros tournois organisés spécialement pour nos adhérents.

2 tournois ouverts aux personnes extérieures : un tournoi de bienvenue et un open

Une adhésion au CDC (Club des clubs de poker) afin de pouvoir participer à d'autres compétitions.

La cotisation annuelle (du 01/01 au 31/12) est de 35 euros et pour les couples de 30 euros par personne. Pour une demi-saison (du 01/07 au 31/12), elle est de 20 euros. Pour découvrir le club, il y a aussi la possibilité de prendre un pass'découverte à 5 euros pour un vendredi. (Montant déduit du prix de la licence en cas d'adhésion).

Le VPT86 est un club où le poker reste un loisir. On joue donc au poker lors de compétitions internes tout en gardant un esprit convivial. Que l'on soit un joueur débutant ou confirmé, on pousse les portes du VPT86 pour découvrir ou jouer au poker, ensuite on y reste pour la bonne humeur qui y règne.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

Tél : 0783560606

Mail : vivonnepokerteam86@outlook.fr

Facebook : VIVONNE POKER TEAM



Le Conseil d'Administration a été élu en Novembre 2015 pour une durée de 5 ans. Renouvellement prévu en décembre 2020.

Président : SAPIN Rémy (06 34 50 72 11)
Président d'honneur : FROUIN Jean
Secrétaire : GRANIER Dominique
Trésorier : RIVAULT Patrick

MEMBRES : BUISSON Marc, CHARPENTIER Jean-Claude, DEBELLE Joël, DEJEAN Bernard, DELAVEAU Joël, DUBOIS Jean-Louis, EVRARD Charles, GIRARDIN Michel, LUCAS Jacky, MICHAUD Daniel, PASQUIER Bernard.

A.A.P.P.M.A. : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

L'A.A.P.P.M.A s'occupe des ruisseaux et rivières des communes de Vivonne, Château-Larcher, Marnay, Marçay, Marigny Chemereau, Aslonnes et une partie d'Iteuil. Plus de 6500 € sont consacrés à l'alevinage en truites, brochets, tanches, gardons ...

Nous avons aussi la gestion de l'étang de Château-Larcher. La pêche est ouverte à tous les pêcheurs possédant la carte départementale.

Les parcours truites sont installés à Vivonne sur le parcours canoë Kayack et à Marnay. 50 kg sont répartis tous les quinze jours durant 6 semaines sur les 2 parcours à partir de l'ouverture de la truite. Nous mettons des truites sur toutes les autres rivières pour l'ouverture et plus tard, les dates ne sont pas encore définies. 18 000 truitelles déversées sur le Palais et la Longève.

L'Assemblée Générale de l'AAPPMA se tiendra à Vivonne le 31 janvier 2020 à Marnay.

La frayère à brochets de DANLOT n'a pas donné satisfaction : aucun brocheton cette année. La Fédération Départementale a fourni 120 kg de brocheton de 20 à 40 centimètres déversés dans les rivières gérés par le Gardon.

La vente des cartes de pêche pour l'année 2020 : chez M. DESBOUCHAGES : Briconautes, bar Jimmy 's à Vivonne,, à l'Auberge de la Clouère à Château-Larcher et bar- restaurant de Marnay.

Un label "Vivonne pêche" a été obtenu avec le concours de la Mairie de Vivonne en 2019 ainsi que le label "pêche passion" attribué par la Région Nouvelle Aquitaine. Ce parcours est situé de l'embarcadère à bateaux où une aire partagée a été créée, au pont de chemin de fer dans Vivonne.



LGV Toujours la lutte contre le bruit

Depuis le démarrage des deux lignes de TGV, Tours –Bordeaux et Paris-Rennes, les riverains impactés par le bruit ont émis de nombreuses protestations à différents niveaux. Ils insistent sur les différents aspects des nuisances et particulièrement celui provoqué par les pics de bruit générés par les passages. La perte de valeur de leur bien (de 20 à 40%) est très souvent mise en avant.

Audit du respect des normes de bruit

Le constructeur, comme prévu dans le cahier des charges, a demandé à un cabinet spécialisé indépendant, le Cerema, de faire un audit de vérification du respect des normes de l'Etat (bruit moyen de jour inférieur à 60 décibels etc.) par une campagne de mesures acoustiques. L'audit montre quelques cas seulement de dépassement de seuil en bruit moyen dont un dans la Vienne.

Médiation relative aux nuisances

La ministre chargée des transports, de son côté, a demandé en mai 2018 au Contrôle Général de l'Environnement et Développement Durable (CGEDD) d'objectiver les nuisances ressenties, de proposer des mesures de traitement des situations de nuisances avérées et d'étudier les éventuelles évolutions nécessaires des réglementations pour l'avenir. Le CGEDD est une organisation de l'Etat qui donne son avis et des propositions sur tous les grands projets d'investissement de l'Etat (autoroutes, aéroports, ports etc.). Les maires et les représentants des associations de défense ont été reçus à la préfecture par les responsables de l'étude.

Le rapport du CGEDD publié en avril 2019 est présenté à la préfecture le 25 juin 2019. Dans un document de plus de 150 pages, l'analyse du bruit ferroviaire et des vibrations est particulièrement fine ; nous voyons apparaître avec plaisir tout un chapitre sur les pics de bruit élevés au moment du passage des trains. Différentes propositions complètent ce rapport avec une méthode particulière de calcul des pics de bruit dite méthode nordique. Le rapport propose de classer sans apporter de justifications à ce choix les constructions des riverains suivant les résultats des calculs de pics de bruit émis sur trois critères

- Critère 1 : pic supérieur à 85 décibels : les constructions dans ce cas seront achetées,
- Critère 2 : pic compris entre 85 et 80 décibels : si l'infrastructure de la ligne ne peut être modifiée, les constructions seront isolées,
- Critère 3 : pic inférieur à 80 décibels : rien n'est prévu et 95% des réclamations sont éliminés.

Nous trouvons ces méthodes inadaptées au problème de la gêne des riverains et nous l'avons fait savoir à la préfecture par un document expliquant notre position.

Décision de la ministre

A la suite de ce rapport, la ministre annonce le 2 mai 2019 la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection des riverains et décide de prendre en compte les pics de bruit émis. Elle valide la méthode de calcul des pics proposée par le CGEDD et entérine les trois critères autour de 80 et 85 décibels. « Le fait du prince ». Des travaux seront menés pour traiter les situations de nuisance selon les cas par une adaptation de l'infrastructure (rehaussement des talus, prolongation de mur) ou une isolation des maisons. Le budget des travaux est limité à 22 millions d'euros.

Le 3 décembre 2019, la préfète de la Vienne présente la cartographie des pics calculés et le recensement des constructions concernées par des pics de bruit supérieurs à 80 et 85 décibels.

Un protocole d'accord pour le financement et le pilotage de la mise en œuvre des travaux retenus est à établir entre l'Etat et les collectivités régionales et départementales.



Dénombrement des bâtis les plus exposés

Dans la Vienne, 14 habitations et 2 bâtiments de bureaux sont soumis à des pics entre 80 et 85 décibels ; 2 habitations et 1 bâtiment de bureaux sont à des pics supérieurs à 85 décibels

A Marçay et Marigny Chemereau, une seule maison à Fouilloux entre dans le critère 80-85.

Plusieurs autres maisons sont proches des 80 à la Trincardière.

Comme vous le voyez, sur les plusieurs centaines de constructions impactées par le bruit, quelques situations de très fortes nuisances vont être améliorées dans un certain délai. Pour toutes les autres habitations rien n'est envisagé. Dans les mois qui viennent, nous espérons que des réunions de concertation permettront d'éclairer tous les nombreux aspects obscurs de la démarche et élargiront le nombre de bénéficiaires. Quant à la perte de valeur des biens et aux préjudices subis il faudra des recours juridiques pour obtenir éventuellement des indemnisations après de longues années de procédure et de frais.

Recours juridique

Le Comité TGV Réaction Citoyenne (regroupement de 22 associations de défense LGV Tours - Bordeaux) et le CRI (regroupement des associations de défense LGV Paris -Rennes) ont préparé et lancé un plan de recours juridique pour obtenir l'indemnisation des pertes de valeur des biens par la proximité des nouvelles lignes construites et par les nuisances créées. Un cabinet d'avocats spécialisé a été retenu : le cabinet Huglo- Lepage. La méthode de recours est définie et un dossier type par construction a été préparé avec une expertise de la perte de valeur du bien, des mesures acoustiques, éventuellement des certificats médicaux et d'autres documents justificatifs. Une première avance des frais d'avocats est demandée ; Il ne faut pas oublier les frais d'expertises. Du côté Paris -Rennes plus de 240 dossiers sont en voie de lancement. Du côté Tours-Bordeaux une dizaine de dossiers sont en cours de constitution dans les communes proches de Tours. L'opération est en cours de diffusion dans la Vienne.

Vie de l'Association de Défense et de Sauvegarde de Marçay et Marigny Ch

Avec le démarrage de la LGV, l'association n'a plus l'activité des périodes intenses comme durant l'avant-projet détaillé ou la période des travaux. Toutefois nous suivons de très près la phase actuelle qui devrait améliorer quelques cas dans le cadre d'un budget très insuffisant.

Nous participons en tant qu'association aux différentes réunions à la préfecture et apportons nos compétences et réflexions au Comité TGV Réaction Citoyenne.

Après la mise en route des recours juridiques, nous demandons que l'isolation phonique des habitations existantes devienne un axe de propositions et d'actions des associations et du Comité TGV. Nous y apporterons notre contribution et toute notre documentation.

L'isolation phonique des maisons existantes est un sujet complexe. Une démarche particulière doit être faite cas par cas avec précautions avant d'arriver à des solutions adaptées, équilibrées et les moins coûteuses. Une partie des coûts peut-être subventionnée. Comme dans l'isolation thermique, les incompétences et les arnaques sont très fréquentes. Une fois ces difficultés passées, les résultats peuvent être satisfaisants pour la vie à l'intérieur et pour la valeur du bien.

Conclusion

Les pics de bruit sont pris en compte mais de nouveau un système de calculs difficile à expliquer élimine 95% des riverains touchés.

Les conséquences de la proximité de la ligne n'ont pas fini de vous préoccuper et nous engager.

Sur tous ces sujets vous pouvez nous contacter directement ou laisser un message sur le site jfm.guille@wanadoo.fr

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean-François Guillé
Le 22 décembre 2019



Comment réussir une rénovation performante à moindre coût ?

Un **service d'intérêt public** est à votre disposition, pour faciliter votre **réflexion**, vous aider à construire votre **programme de travaux** et vous renseigner sur **les aides financières** mobilisables. L'Espace Info Energie vous **accompagnera** tout au long de votre projet afin de vous aider à obtenir un logement plus confortable et plus économe.

AYEZ LE REFLEXE « INFO→ENERGIE » 05 49 61 61 91

Portés par l'association SOLIHA Vienne, des conseillers info énergie sont présents sur le territoire de votre communauté de communes et vous accueillent lors de permanences. Ce service d'intérêt public vous permet de bénéficier de conseils neutres gratuits et indépendants.

Aides financières 2018 :

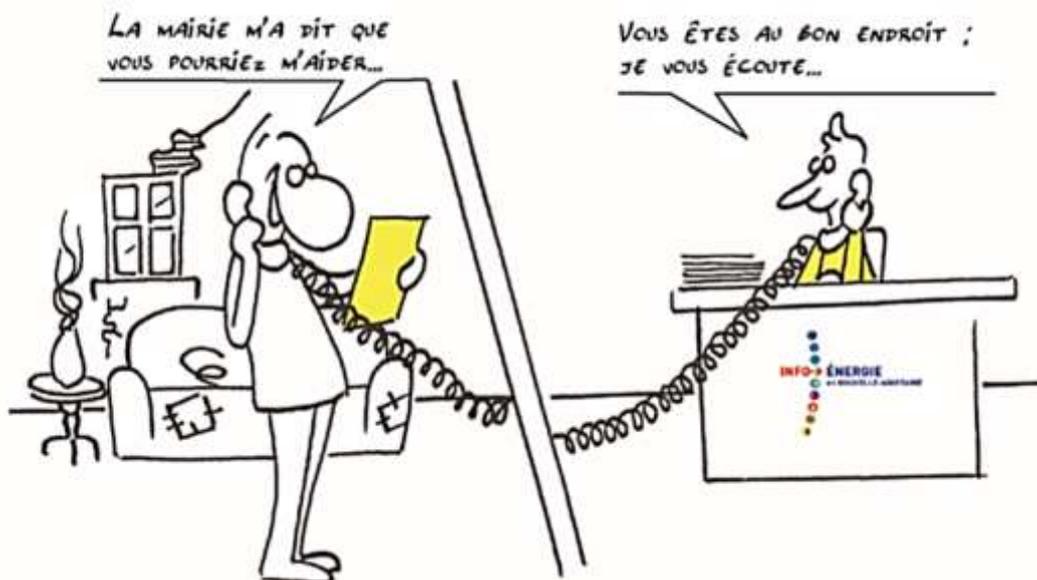
- Aide à l'accompagnement** : Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour financer un audit énergétique à votre domicile
- Aides de l'Anah** (Agence nationale de l'habitat) : Subventions de 35% à 50% du coût des travaux, dispositifs cumulables avec des subventions du Conseil Départemental et de votre intercommunalité
- Caisse de retraite** : Subventions variables en fonction de votre caisse de retraite et des travaux à réaliser
- CITE** (Crédit d'Impôt Transition Energétique) : Déduction possible de l'impôt sur le revenu de 15% ou 30% du montant des dépenses de travaux éligibles.
- Les aides des fournisseurs d'énergie** (dispositif CEE : Certificat d'Economie d'Energie) : Primes variables en fonction du fournisseur d'énergie et des travaux à réaliser
- Chèque énergie** : Utilisable pour payer les factures de chauffage ou directement une partie des travaux
- TVA à taux réduit** : TVA à 5,5% ou 10% en fonctions des travaux
- PTZ** (Prêt à Taux Zéro) : Pour financer l'acquisition d'un logement à rénover pour les primo-accédant
- Eco PTZ** (Eco Prêt à Taux Zéro) : Pour un montant maximum emprunté de 30 000€ remboursable sur 15ans
- Tiers financement** avec ARTEE (Agence Régional des Travaux d'Economies d'Energies) : L'agence avance le coût des travaux et le remboursement se base sur les économies mensuelles réalisées

ATTENTION : Ces aides ne sont pas toutes cumulables et ne répondent pas aux mêmes critères d'éligibilités.

Pour connaître votre éligibilité aux différents dispositifs contactez votre Espace Info Energie :

05 49 61 61 91 / soliha86@eie-na.org

Ayez le reflexe : INFO → ENERGIE



Crédit image : Agence FAUVE

Vous souhaitez améliorer votre confort et réduire vos factures énergétiques ?

Pour être accompagné de manière **gratuite, neutre et indépendante**, nous vous invitons à contacter l'Espace Info Energie de SOLIHA Vienne. Un conseiller répondra à vos attentes et vous proposera des solutions pour diminuer vos consommations énergétiques liées à votre logement. Il adaptera bien évidemment ses propositions à votre budget et vous renseignera sur toutes les aides financières mobilisables (publiques, privées, nationales, régionales ou locales).

Plusieurs permanences sont mises en place tous les mois sur votre Communauté de Communes. N'hésitez pas à contacter vos conseillers info énergie pour fixer un rendez-vous ou simplement poser vos questions par téléphone.

L'Espace Info Energie de SOLIHA Vienne est cofinancé par l'ADEME et la région Nouvelle Aquitaine. Il prodigue des conseils pratiques et délivre des informations objectives, en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial. Les conseils sont gratuits pour tous.

Espace Info Énergie: **05 49 61 61 91 / soliha86@eie-na.org**

UN SERVICE D'INTÉRÊT PUBLIC

Espace Info Énergie SOLIHA Vienne
Maison Départementale de l'Habitat
Téléport 2
Avenue René Cassin
FUTUROSCOPE
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
05 49 61 61 91 / soliha86@eie-na.org

Pour rappel l'EIE est un service gratuit, neutre et indépendant cofinancé par l'ADEME et la région Nouvelle-Aquitaine.

SOLIHA VIENNE – 17, rue Carnot 86000 Poitiers

Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 412 800 773 000 27- APE 94 99Z - TVA intracommunautaire SOLIHA Vienne : FR33 412 800 773



A votre service !

Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.



Simplifiez-vous la vie avec le prélèvement mensuel

La mensualisation vous permet d'étaler le paiement de votre facture d'eau sur l'année sans vous soucier des échéances. Pendant dix mois, le prélèvement mensuel sur votre compte est le même, sur la base d'un échéancier qui vous a été transmis. Le onzième mois permet la régularisation calculée à partir de la consommation réelle. Vous connaissez avec précision les dates et le montant des prélèvements. Fini les risques d'oubli ! En savoir plus au 05 49 61 61 26 ou par mail à moyensdepaiement@eauxdevienne.fr

Parlez-en autour de vous : concours scolaire

Eaux de Vienne reconduit son concours scolaire : chaque classe de CM1 et de CM2 de la Vienne est invitée à produire une affiche sur le thème du grand cycle de l'eau. Il est possible de s'inscrire au concours jusqu'au 22 novembre 2019. Les affiches devront parvenir au siège d'Eaux de Vienne, d'ici le 31 janvier 2020. De multiples lots sont à gagner !

Plus d'informations sur les modalités du concours sur <https://www.eauxdevienne.fr/espace-environnement/concours-affiches/>

Restons connectés !

Après les réseaux d'eau, Eaux de Vienne se lance sur les réseaux... sociaux. En tant qu'abonné du syndicat d'eau et d'assainissement, vous pouvez suivre ses actualités sur sa page [Facebook](#). Vous découvrirez aussi de nombreuses infos pratiques pour apprendre à gérer une fuite d'eau, entretenir votre compteur, accéder aux offres d'emploi d'Eaux de Vienne...

SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, vous propose **une offre plus attractive que le tarif réglementé, qui vous permet d'économiser au moins 10 % sur le montant hors taxes de votre facture d'électricité.**

Avec l'offre SOREGIES Idéa, vous conservez tous les avantages de votre contrat actuel, sans intervention sur votre compteur. Le changement d'offre est gratuit et sans engagement. Vous pouvez revenir au tarif actuel à tout moment sans frais sur simple demande.

Pour pouvoir bénéficier dès à présent de l'offre SOREGIES Idéa, vous pouvez contacter SOREGIES au 05.49.44.79.00



**Réduisez votre facture
d'électricité d'au moins 10 %**

avec **SOREGIES idéa**
ELECTRICITE





PERMIS DE CONSTRUIRE OU PAS ?

Il y a actuellement trois situations administratives pour les travaux que vous entreprenez dans votre habitation ou ses annexes.

- 1/ Les travaux sans autorisation
- 2/ Les travaux avec déclaration préalable
- 3/ Les travaux avec permis de construire

Les documents nécessaires sont disponibles en mairie.

Le tableau ci-dessous décrit chaque situation possible

<u>Travaux</u>	<u>Aucune formalité</u>	<u>Déclaration préalable</u>	<u>Permis de construire</u>
Clôture et mur jusqu'à 2m de haut	X		
Garage		Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
piscine	Jusqu'à 10m ²	Entre 10 et 100m ² et couverture jusqu'à 1.80m de haut	Plus de 100m ² ou couverture supérieure à 1.80m de haut
Terrasse de plain pied	X		
Véranda	Moins de 5m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Abris de jardin	Moins de 2m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Extension	Moins de 5m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Aménagements intérieurs	Pas de modification de l'aspect extérieur, de la destination, ou de la surface < 5m ²	Modification de l'aspect extérieur, de la destination, création de surface entre 5 et 20m ²	Au-delà de 20m ²
Aménagement des combles	Création d'une surface < 5m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Plan d'eau	<=100m ² et moins de 2m de profondeur	> 100m ² et <=2ha et moins de 2m de profondeur	> 2 ha ou profondeur > 2m => Etude d'impact
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Ravalement et Couverture		X	
Surélévation		De 5 à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²

ATTENTION : Les travaux qui ont une influence sur la valeur locative (constructions nouvelles, agrandissements, aménagement des combles, changement d'affectation) doivent être déclarés au FISC. Cette valeur locative sert en effet de base pour le calcul des taxes foncière et d'habitation .



Pour faciliter vos démarches, retrouvez dans la liste votre interlocuteur selon vos besoins.

Carte Nationale d'Identité CNI:

Nouvelle démarche Retrouvez toute la Réforme CNI sur service-public.fr

Extrait ou copie d'acte de naissance :

S'adresser à la mairie du lieu de naissance.
Indiquer la date de naissance, nom et prénoms
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Document gratuit.

Extrait ou copie d'acte de mariage :

S'adresser à la mairie du lieu du mariage.
Indiquer la date du mariage, les noms et prénoms des époux
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Document gratuit.

Extrait ou copie d'acte de décès :

S'adresser à la mairie du lieu du décès ou à la mairie du domicile du défunt.
Date du décès, nom, prénoms du défunt
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Document gratuit.

Formalités pour mariage :

Se présenter à la mairie 4 semaines minimum avant la date prévue.
Extrait de naissance de chacun des futurs époux délivrés en vue de mariage (datant de moins de 3 mois)
Copies des cartes d'identité des futurs époux et des témoins
Attestation de domicile
Contrat de mariage s'il y a lieu
Pour les mineurs, consentement écrit des parents

Reconnaissance antérieure à la naissance :

Se présenter à la mairie au moins 1 mois avant l'accouchement avec les cartes d'identité des futurs parents.

Pour déclarer un décès :

Se présenter à la mairie du lieu de décès dans les 24 h.
Livret de famille et certificat médical constatant le décès

Liste électorale :

Depuis le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie de domicile **TOUTE L'ANNEE** et, en vue d'un scrutin, **jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant ce scrutin !**

- Pièces à fournir : -Titre d'identité et un justificatif de domicile

Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site Service-Public.fr

Recensement militaire (gratuit) : à la mairie du domicile

S'adresser à la mairie de domicile dès ses 16 ans en présentant :
le livret de famille des parents
une pièce d'identité
un justificatif de domicile
Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Carte grise et autres services :

s'adresser à la préfecture



1) Mairie de Buxerolles

12 rue de l'Hôtel de Ville
86180 Buxerolles
05 49 38 38 49

2) Mairie de Châtelleraut

78 boulevard Blossac
86100 Châtelleraut
05 49 20 20 20

3) Annexe Mairie de Châtelleraut

Quartier de Châteauneuf
52 Grand Rue de Châteauneuf
86100 Châtelleraut
05 49 19 78 89

4) Mairie de Chauvigny

rue du Moulin Saint-Léger
86300 Chauvigny
05 49 45 99 10

5) Mairie de Civray

12 place du Général de Gaulle
86400 Civray
05 49 87 00 49

6) Mairie de Dangé-Saint-Romain

5 place de la Promenade
86220 Dangé-Saint-Romain
05 49 86 40 01

7) Mairie de Gençay

Place du Marché
86160 Gençay
05 49 59 31 36

8) Mairie de Lençloître

1 place du Général Pierre
86140 Lençloître
05 49 90 75 54

9) Mairie de L'Isle-Jourdain

4 avenue Jean Augry
86150 L'Isle-Jourdain
05 49 48 70 54

10) Mairie de Loudun

1 rue Gambetta
86200 Loudun
05 49 98 15 38

11) Mairie de Lusignan

Place du 8 mai 1945
86600 Lusignan
05 49 43 31 48

12) Mairie de Montmorillon

15 rue du Four
86500 Montmorillon
05 49 91 13 99

13) Mairie de Pleumartin

2 avenue Jourde
86450 Pleumartin
05 49 86 50 10

14) Mairie de Poitiers

Hôtel de Ville
15 place du Maréchal Leclerc
86000 Poitiers
05 49 52 35 35

15) Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Trois Cités

10 place des Trois Cités
86000 Poitiers
05 49 01 29 28

16) Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Couronniers

18 place de Coïmbra
86000 Poitiers
05 49 47 78 85

17) Annexe Mairie de Poitiers Quartier de Bel-Air

54 rue Rique Avoine
86000 Poitiers
05 49 58 38 80

18) Mairie de Saint-Benoît

11 rue Paul Gauvin
86280 Saint-Benoît
05 49 37 44 00

19) Mairie de Vouillé

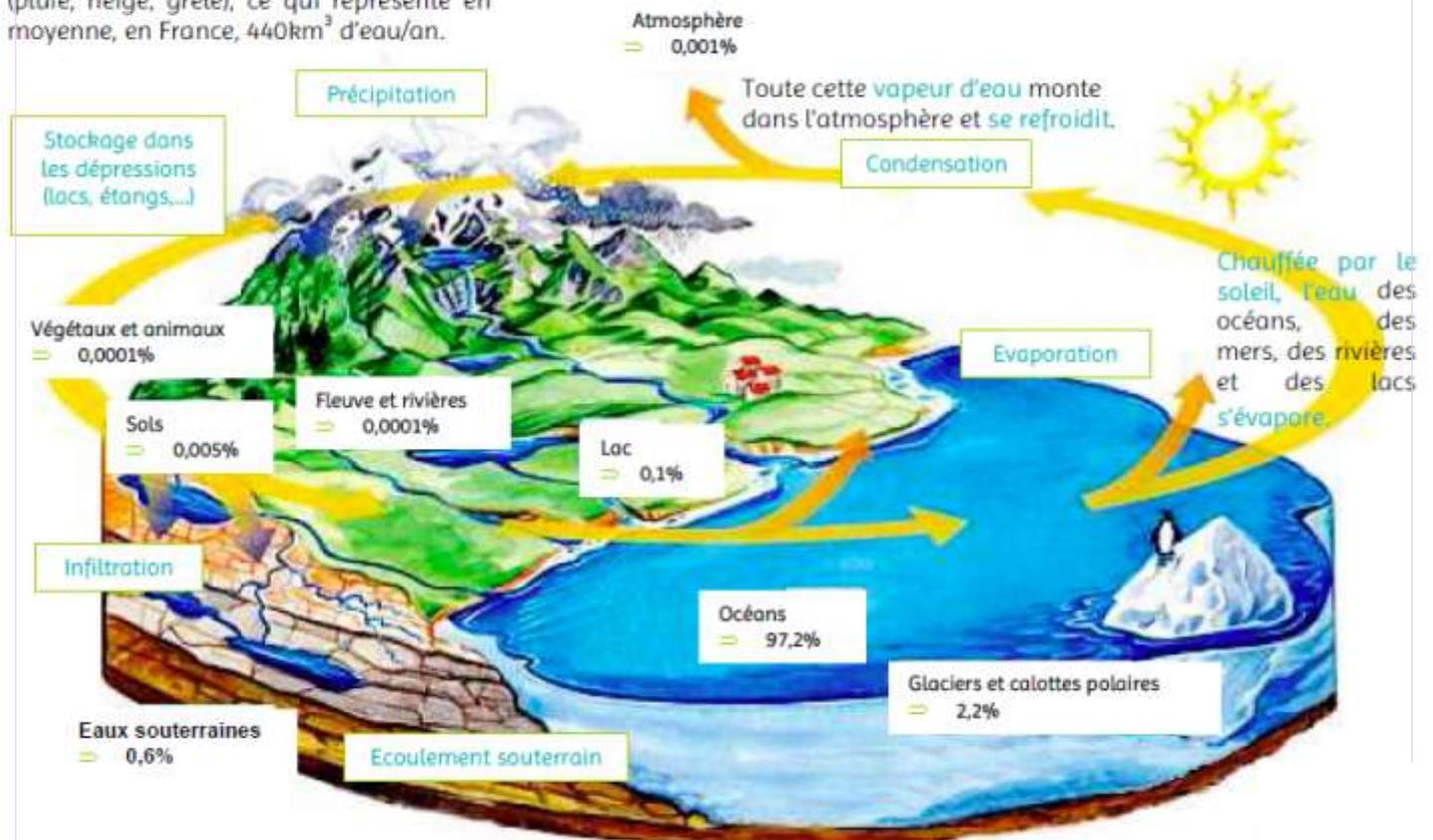
1 rue Galmandrie
86190 Vouillé
05 49 54 20 30

Le Cycle Naturel de l'eau

La quantité d'eau sur Terre est inchangée depuis plus de 3,5 milliards d'années.

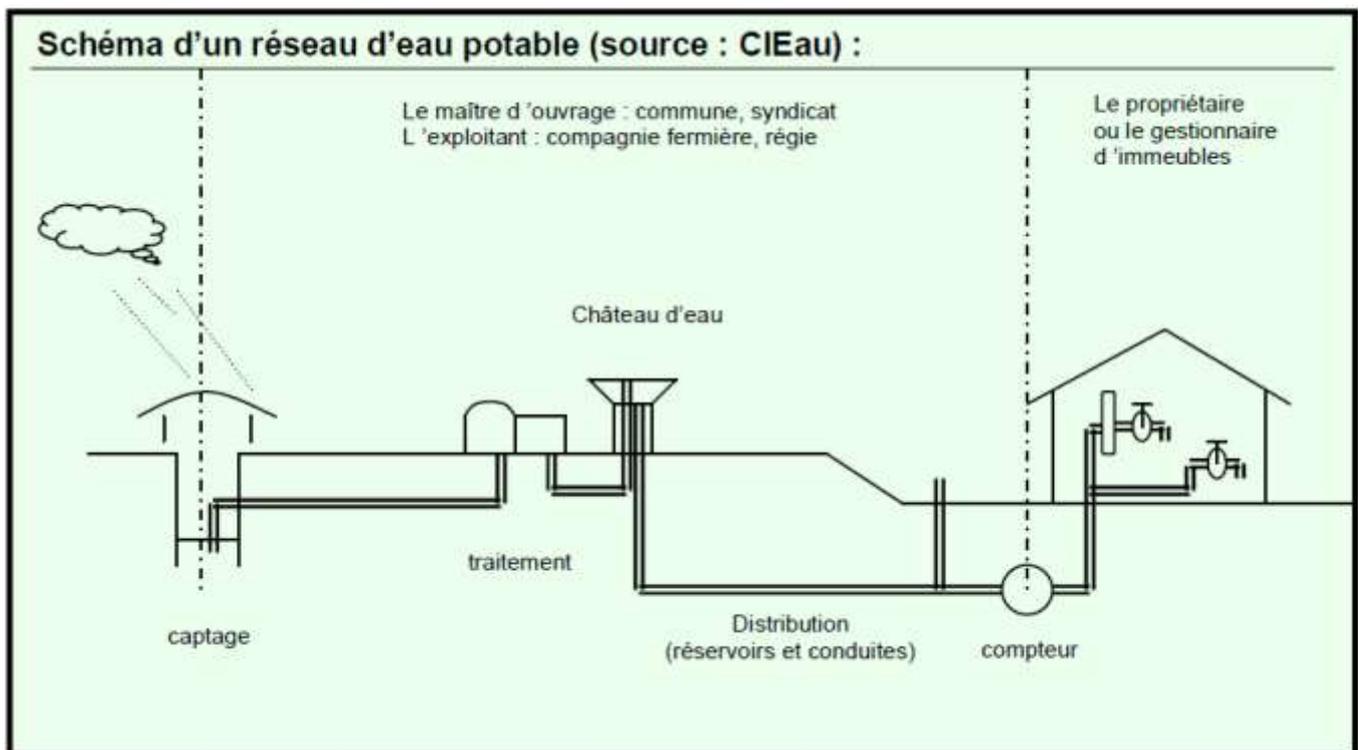
Elle ne se perd pas, ne se crée pas, elle se transforme juste.

L'eau tombe sous forme de précipitations (pluie, neige, grêle), ce qui représente en moyenne, en France, 440km³ d'eau/an.



Les % indiquent la répartition de l'eau dans les différents réservoirs.

Le Cycle Technique de l'eau





Le Syndicat présidé par Philippe Bellin, Maire de Payré, dirige l'équipe technique composée d'un technicien de rivière et de quatre agents (équipe du syndicat). Le siège social se situe à Couhé (fiche signalétique du syndicat, coordonnées situées en haut à droite).

La communauté de communes Mellois en Poitou a adhéré au Syndicat pour le 1er janvier 2020. Les Communautés de communes qui adhèrent au Syndicat pour le bassin du Clain Sud pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) : Civraisien en Poitou, Vallées du Clain et Vienne et Gartempe et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers (pour la compétence GEMA seulement) et depuis mai 2019 la Communauté de Communes Charente Limousine soit 44 communes.

29 communes adhèrent au Syndicat pour les compétences "Hors GEMAPI" qui sont Aslonne, Pressac, Payroux, Romagne, Chaunay, Vaux en Couhé, Ceaux en Couhé, Couhé, Chatillon, Payré, Anché, Voulon, Curzay sur Vonne, Jazeneuil, Cloué, Celle l'Evescault, Vivonne, Iteuil, Marigny Chémereau, Usson du Poitou, St Secondin, St Maurice la Clouère, Gençay, Magné, Marçay, Coulombiers, Château Larcher, Brion.

55 délégués constituent le comité syndical (équivalent à conseil d'administration)

Les principales actions du Syndicat sont l'entretien, la restauration et l'aménagement des rivières sur le terrain. Il intervient aussi dans d'autres domaines : animation, formations de stagiaires, conseils techniques,...etc.

Une programmation de travaux est définie sur 5 ans pour donner des orientations de gestion. Elle se base sur un diagnostic de cours d'eau et en concertation avec les acteurs financiers et techniques.

Les travaux sont réalisés en partenariat avec les acteurs de terrain. Il convient de remercier les agriculteurs et les employés communaux qui participent sur le terrain avec leurs tracteurs et leur temps.

Les actions du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud :

- Entretien des cours d'eau en retirant les arbres, arbustes, bois morts en travers du cours d'eau. Les ligneux sont élagués pour former, autant que possible, une voûte au-dessus du cours d'eau et certains arbres morts ne présentant pas de danger sont conservés.
- Restaurer les secteurs dégradés par une intervention forte sur la ripisylve (ouverture du milieu, recéper les vieilles tiges, dégager le cours d'eau d'embâcles). Faire dans certains secteurs des plantations et/ou des aménagements tels que l'apport de pierre. Mettre des épis en bois ou en pierre pour dévaser le cours d'eau et constituer des caches dans le but de favoriser la vie aquatique.
- Aménager des espaces naturels en respectant, au mieux, les objectifs des différents acteurs, restauration d'une annexe hydraulique pour la pêche, création de micro-seuil ou de radiers, valorisation des berges près des lieux touristiques,...
- Communiquer sur les actions et les problèmes rencontrés sur le terrain par les différents acteurs locaux.
- Lutter contre les espèces invasives, dont le ragondin
- Former et informer l'équipe technique, les stagiaires et ponctuellement d'autres techniciens, école de BTS,...
- Conseiller les propriétaires et/ou usagers sur la gestion des cours d'eau

Les sources à Marigny-Chémereau

Qu'est-ce qu'une source ?

Une source est un endroit où l'eau jaillit naturellement du sol.

Au toarcien (qui vient du nom Thouars), une formation sédimentaire marine s'est déposée sur le sol, composée de grès, calcaires et marnes. Cette couche imperméable se trouve sur notre commune entre 25 et 30 mètres de profondeur.

Elle emprisonne la nappe d'eau en profondeur et ce n'est qu'à flanc de coteau ou dans les vallées suffisamment encaissées que celle-ci peut ressortir sous forme de sources.



Le Vachour



Giez

Si l'on connaît Versailles dans toute la France, les habitants du Rézeau ont aussi Verseille dont le nom a sans doute la même origine : il pourrait signifier « eaux saillantes » et faire référence à la présence d'une source ou de marais.



Les sources
l'adduction
villages.
Elles sont c
terre, puis p
pouvait ser

Notre commune possède sa « source des miracles », nom qui lui avait été attribué par une femme considérée comme une sorcière (à cause du fait qu'elle ne buvait du vin que deux fois l'an : avec le chevreau au printemps et pour les vendanges).

On ne sait pas à quelle sorte de miracle l'on peut s'attendre, mais vous pouvez aller vous y baigner si vous parvenez à la trouver dans les coteaux en-dessous de la Roche.



*La fontaine de Jouvence
Lucas Cranach l'Ancien*



La Fontaine N
doute leur nom

s étaient, avant l'arrivée de
, la source d'eau potable pour les

composées d'un œil, où l'eau sort de
parfois d'un bassin maçonné qui
servir au lavage du linge.



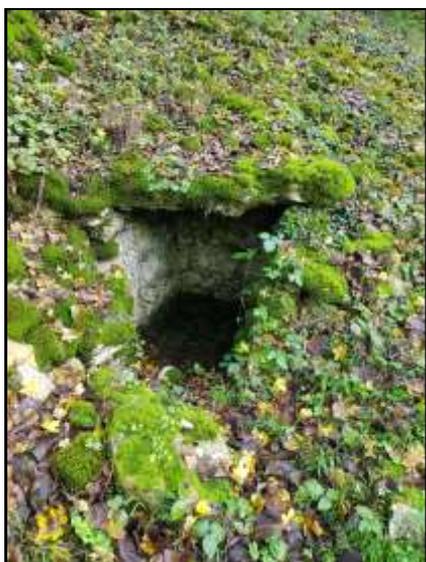
A la Roche, les femmes allaient laver leur linge à la source l'hiver, y trouvant l'eau moins froide qu'à la rivière.

Une femme du village, voulant avoir l'eau propre, souhaitait passer la première. Excédées par ses exigences, les autres femmes du village décidèrent d'aménager une autre source qu'elles défrichèrent, bientôt aidées par les hommes quand ils virent que le projet était possible. Quand cela fut terminé, elles allèrent toutes laver là, laissant la personne désagréable seule. Celle-ci finit par dire qu'elle ne souhaitait pas fréquenter la nouvelle source où il n'y avait que des brodeuses. Cette source, aujourd'hui disparue, prit donc le nom de « source des brodeuses ».

La Roche



Ces deux sources alimentaient le village de la Trincardière avant la construction des puits en 1950.



égre et la Tête Nègre doivent sans
à la couleur sombre de leur œil.

Merci à Mme Texereau, M. Guillé et Tony Capillon pour leur aide



Droits et Devoirs des propriétaires riverains

Droits du propriétaire riverain :

Le droit d'usage de l'eau : il est limité aux besoins domestiques du propriétaire (abreuvement des animaux, arrosage du potager) et doit permettre le maintien d'un débit minimum pour l'équilibre du cours d'eau.

La propriété des berges, du fond, des atterrissements et des îles : le fond du lit appartient au propriétaire de la berge concernée, jusqu'au milieu du cours d'eau. Le curage est strictement réglementé ; il est indispensable de se renseigner auprès de la Direction Départementale des Territoires avant tout projet.

Le droit de clôturer les parcelles : les parcelles privées en bordure de cours d'eau peuvent être clôturées. Cependant, les clôtures ne peuvent être implantées dans le cours d'eau.

Le droit de pêche : sous réserve de l'existence de droits de propriétés ou titres contraires, il appartient, jusqu'au milieu du cours d'eau, au propriétaire de la berge. Il doit cependant, pour exercer une activité de pêche, être adhérent à une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), s'être acquitté de la taxe piscicole, et respecter la réglementation en vigueur (procédés de pêche, dates, horaires, taille de capture).

Devoirs du propriétaire riverain :

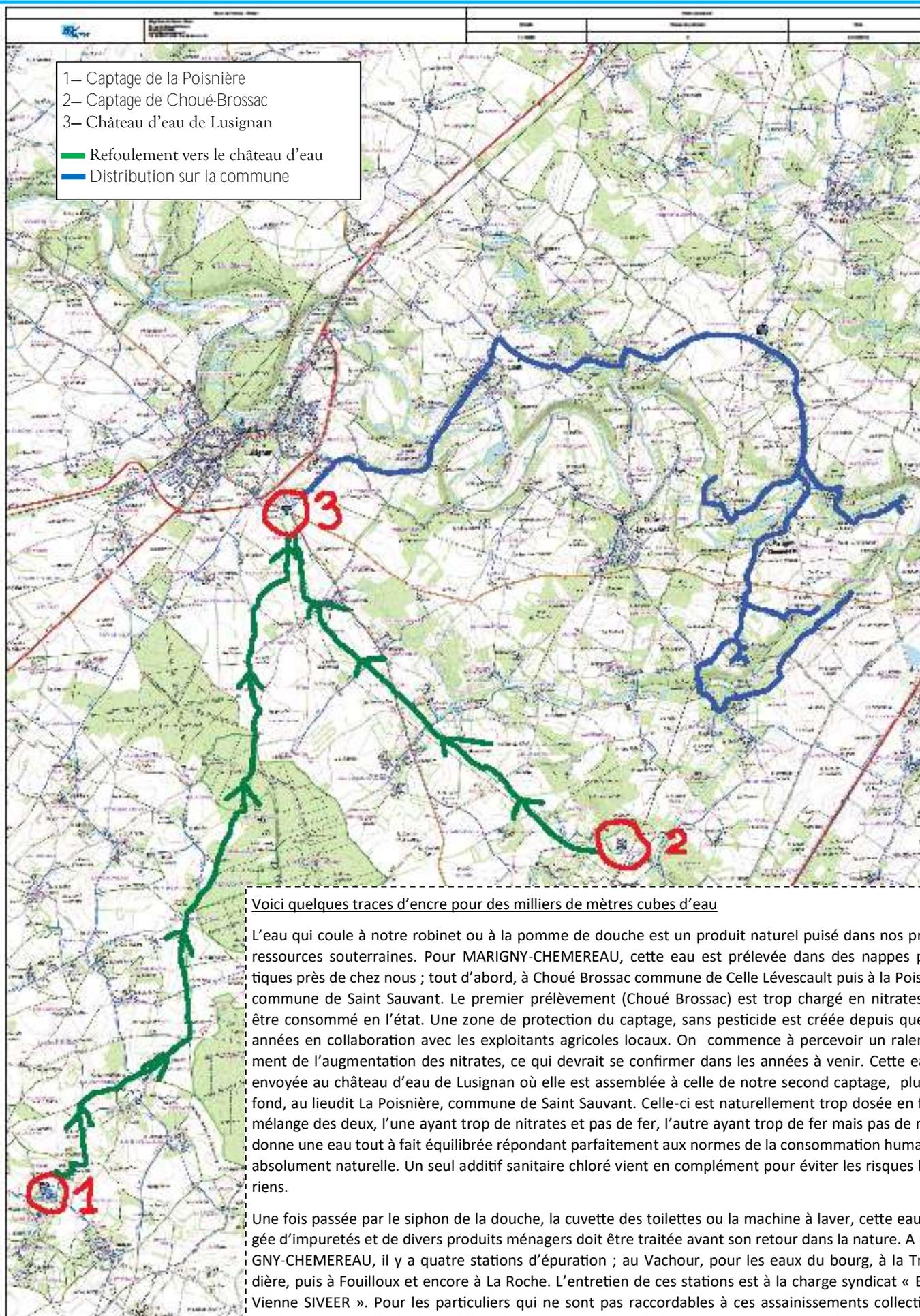
Entretien du cours d'eau, de la berge et de la ripisylve : le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment entretenir la végétation, retirer les débris et embâcles entravant la libre circulation des eaux.

Entretien du lit : le propriétaire se doit d'entretenir le lit du cours d'eau afin de le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles (interdiction de modifier le profil en long ou en travers de la rivière).

Interdiction de déverser dans l'eau des produits susceptibles de détruire la vie aquatique, et d'introduire des espèces indésirables.

Protection contre les inondations : le risque inondation doit être pris en compte dans l'entretien des bords de cours d'eau. Celui-ci doit être conforme au PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) s'il existe.

Accès aux berges : Le propriétaire doit accorder le passage à tout agent assermenté, aux agents en charge des travaux, ainsi qu'aux membres des associations de pêche (en cas de signature d'un bail de pêche).



Voici quelques traces d'encre pour des milliers de mètres cubes d'eau

L'eau qui coule à notre robinet ou à la pomme de douche est un produit naturel puisé dans nos propres ressources souterraines. Pour MARIGNY-CHEMEREAU, cette eau est prélevée dans des nappes phréatiques près de chez nous ; tout d'abord, à Choué Brossac commune de Celle Lévescault puis à la Poisière, commune de Saint Sauvant. Le premier prélèvement (Choué Brossac) est trop chargé en nitrates pour être consommé en l'état. Une zone de protection du captage, sans pesticide est créée depuis quelques années en collaboration avec les exploitants agricoles locaux. On commence à percevoir un ralentissement de l'augmentation des nitrates, ce qui devrait se confirmer dans les années à venir. Cette eau est envoyée au château d'eau de Lusignan où elle est assemblée à celle de notre second captage, plus profond, au lieu-dit La Poisière, commune de Saint Sauvant. Celle-ci est naturellement trop dosée en fer. Le mélange des deux, l'une ayant trop de nitrates et pas de fer, l'autre ayant trop de fer mais pas de nitrate donne une eau tout à fait équilibrée répondant parfaitement aux normes de la consommation humaine et absolument naturelle. Un seul additif sanitaire chloré vient en complément pour éviter les risques bactériens.

Une fois passée par le siphon de la douche, la cuvette des toilettes ou la machine à laver, cette eau chargée d'impuretés et de divers produits ménagers doit être traitée avant son retour dans la nature. A MARIGNY-CHEMEREAU, il y a quatre stations d'épuration ; au Vachour, pour les eaux du bourg, à la Trincardière, puis à Fouilloux et encore à La Roche. L'entretien de ces stations est à la charge syndicat « Eau de Vienne SIVEER ». Pour les particuliers qui ne sont pas raccordés à ces assainissements collectifs, un assainissement individuel est obligatoire et le contrôle par le SIVEER est prévu tous les dix ans.



économisons l'eau!

Choisissez une chasse d'eau économique : mécanisme à double chasse pré-réglée ou mécanisme interrompu, sinon, mettez une brique dans le réservoir de la chasse pour limiter la quantité d'eau utilisée.

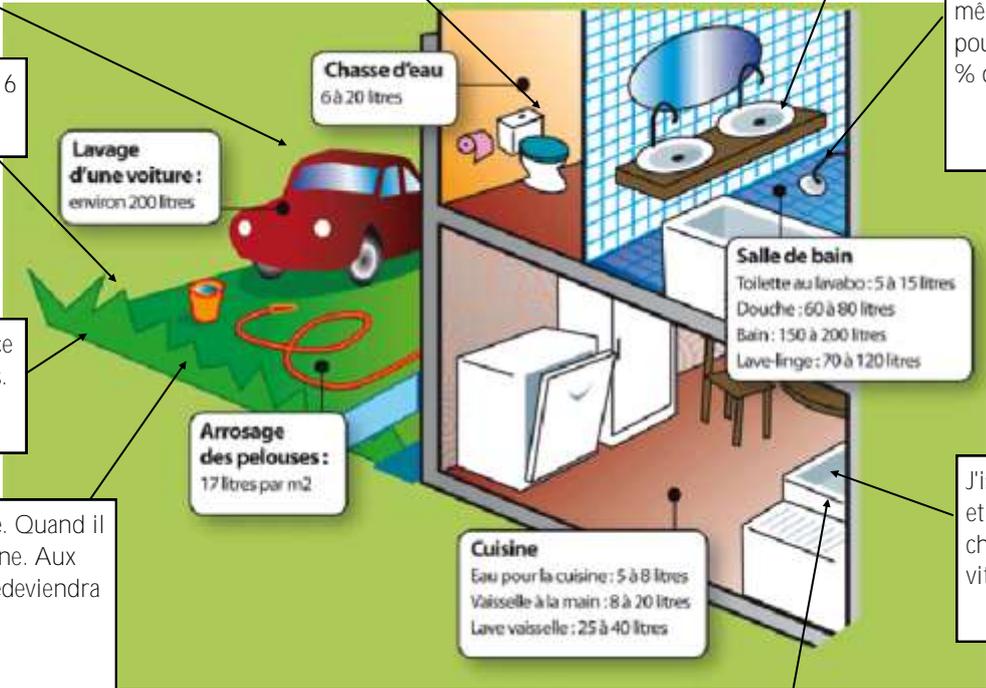
Je répare mes robinets et ma chasse d'eau : un robinet qui goutte peut faire perdre 100 litres d'eau chaque jour et pour une chasse d'eau, ce peut être jusqu'à 1000 litres d'eau perdus chaque jour. Les fuites peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer.

Fermez votre robinet pendant la toilette, le brossage des dents, ou encore le rasage. Trois minutes d'eau qui s'écoulent, c'est au minimum 18L d'eau gaspillée !

Lavez votre voiture dans des stations de lavage.

J'installe une pomme de douche avec aérateur : l'injection de bulles d'air donne l'impression d'utiliser la même quantité d'eau et pourtant je fais 30 à 40 % d'économie.

Arrosez le soir et économisez 6 litres d'eau par m²



Je bine pour aérer la terre : ce qui équivaut à deux arrosages.

N'arrosez pas la pelouse. Quand il fait sec, elle devient jaune. Aux premières pluies, elle redeviendra verte.

J'isole le chauffe-eau et les tuyaux : l'eau chaude arrive plus vite.

Répartition de la consommation d'eau à la maison :

- WC : 35 %
- Bains et douches : 33 %
- Lessive : 13 %
- Vaisselle : 7 %
- Jardin : 4%
- Nettoyage : 4%
- Nourriture et boisson : 3 %

Récupérez l'eau de lavage des fruits et légumes dans une baignoire et utilisez-la pour arroser les plantes.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

**OBJECTIF
CITOYEN**
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

LE SAVIEZ-VOUS ?

*La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !*

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- vous engager dans l'armée.

Grâce à *MAJDC.FR* vous pouvez

- découvrir ce qu'est la JDC ;
- poser toutes vos questions ;
- télécharger votre convocation ;
- changer la date de votre JDC ;
- demander une exemption ;
- être guidé jusqu'au site de convocation ;
- télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ?
A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant :
le recensement est obligatoire.

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *.
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

1. J'ai entre 16 et 25 ans
2. Je n'ai aucune condamnation
3. Je suis inscrit sur le RNS

4. Présenter son détail de 16 ans au 15 mars à la mairie de son domicile.

5. Présenter son détail de 16 ans au 15 mars à la mairie de son domicile.

6. Présenter son détail de 16 ans au 15 mars à la mairie de son domicile.

7. Présenter son détail de 16 ans au 15 mars à la mairie de son domicile.

8. Présenter son détail de 16 ans au 15 mars à la mairie de son domicile.

9. Présenter son détail de 16 ans au 15 mars à la mairie de son domicile.

10. Présenter son détail de 16 ans au 15 mars à la mairie de son domicile.

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale, livret de famille et un justificatif du domicile (facture).

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour effectuer la journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Après la journée défense et citoyenneté (J.D.C.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la J.D.C., également obligatoire à toute inscription.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux examens ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans

Vous cherchez un logement ?



Nous pouvons vous mettre en relation avec des propriétaires

Service Logement Jeunes

LE LOCAL

Tél. : 05 49 62 24 01

servicelogementjeunes@lelocal.asso.fr



retrouvez nous sur internet





L'association réactive et proche de vous !



La téléassistance, pour votre sécurité 24h/24,

Installé par un conseiller Présence Verte, votre matériel de téléassistance vous permet de **prévenir votre réseau de solidarité et d'alerter les secours** en cas de chute, malaise, ou autre inquiétude.

Ce système vous permet de **rester à domicile en toute sécurité !**



Nouveau !
Repas à la Carte

Le portage de vos repas à domicile

Trop occupé ? Plus d'idées ? Fatigué ?

Avec Présence Verte Services, facilitez votre quotidien et choisissez vos **menus à la Carte !**

Nouveautés : Le menu mouliné.

L'association propose également de **hacher ou couper fin** votre plat principal, sur demande.

Tarifs préférentiels pour les habitants de la commune ! Renseignez-vous.



Présence Verte Services - 37, rue du Touffenet - 86 000 POITIERS

05 49 44 59 99 - www.presenceverteservices.com

N° d'agrément : SAP/402034003



Au quotidien, Présence Verte Services vous assure **un service de proximité**, dans une relation de confiance. Sans engagement, **faites-vous plaisir** avec les repas à domicile et **à la Carte** : tout est au choix, du potage jusqu'au dessert.

Découvrez nos choix de menus sur presenceverteservices.com - rubrique « nos menus ». Inscription sur le site, sans engagement de votre part.

Libre et autonome, mais jamais seul : avec la téléassistance classique ou mobile de Présence Verte, vous êtes **en sécurité** en tous lieux.

TARIFS PREFERENTIELS pour les habitants de la commune, renseignez-vous !



Plus d'infos au **05 49 44 59 99**





MISSIONS

1 heure, 1 journée, 1 semaine,
1 mois, ou plus

L'ENVOL S'OCCUPE DE TOUT !



Besoin d'un coup de main pour votre foyer, votre jardin ?

- Ménage *
- Repassage *
- Garde d'enfants de + de 3 ans *
- Jardinage *
- Bricolage (peinture,...)
- Déménagement
- Manutention

**Déduction fiscale ou crédit d'impôts de
50 % sous conditions**

Besoin de personnel temporaire pour votre entreprise, association, collectivité ?

- Nettoyage de locaux
 - Espaces verts
 - Aide administrative
 - Restauration
- Service cantine et garderie
- Activités périscolaires
- Aide en classes de maternelle
 - Ripage
- Tenue de déchetterie

Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

L'Envol vous propose des missions de travail
et en parallèle un accompagnement dans votre projet professionnel.

Contactez-nous !

Accueil physique : 8h30-12h30 et 13h30-16h30 du lundi au vendredi (jeudi 8h30-12h30)

Accueil téléphonique : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 du lundi au vendredi

10 Grand Rue - 86240 SMARVES

05 49 88 91 29

www.lenvol86.fr

aj@lenvol86.fr





Créé en 2000, le réseau gérontologique du val de Vonne a été jusqu' aujourd'hui un des principaux acteurs de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées en difficulté :

Par l'activité du CLIC (centre local d'information et de coordination) : de par la loi les Conseil Départementaux sont en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées vivant sur leur territoire au moyen des CLIC; la mission est d'évaluer les difficultés, d'informer et orienter les personnes de plus de 60 ans rencontrant des difficultés pouvant compromettre leur vie au domicile (et leur famille et les aidants professionnels), et coordonner les actions mises en place. Sur notre territoire, cette mission nous a été déléguée par le Conseil Départemental de la Vienne

Par l'activité réseau de santé gérontologique qui s'adresse aux personnes de plus de 75 ans ayant des difficultés mixtes médicales et sociales, avec toujours une évaluation, une information, une orientation et une coordination.

Ces missions sont assurées par des professionnelles compétentes et engagées à toujours apporter des réponses à des situations souvent complexes et douloureuses : 1 secrétaire, 1 responsable de structure et coordinatrice, 3 infirmières coordinatrices, 2 chargées d'évaluation sociale, 1 psychologue et 1 agent pour l'entretien des locaux situés à Lusignan (soit un total de 7 équivalents temps plein).

L'association est financée par l'Agence Régionale de Santé ou ARS (financement en direction de l'activité sanitaire et sociale « réseau de santé gérontologique »), le Conseil Départemental de la Vienne (financement en direction de l'activité sociale « CLIC »), et plusieurs communautés de communes/EPCI (Communauté de Communes du Haut-Poitou, Communauté de Communes des Vallées du Clain et Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers).

Nous vivons une période de transformation sociétale qui conduit à fusionner les structures : fusion des communes, fusion des communautés de communes, fusion des associations, et nous n'échappons pas à cette évolution. L'Etat a décidé (loi du 26 01 2016) de créer dans chaque département une plateforme territoriale d'appui ou PTA, qui sera l'interlocuteur unique en matière de coordination médico-sociale à domicile, pour tous les âges de la vie. L'ARS, notre principal financeur (230 000 euros/an), cesse donc au 1^{er} janvier 2019 de financer les réseaux gérontologiques de la Vienne pour confier tout le budget à la PTA. Ainsi, sauf à demander aux collectivités de nous accorder cette subvention pour 2019, nous n'avons d'autre choix, comme les autres réseaux de la Vienne, que d'être absorbés par la PTA qui assurera les missions de coordination médico-sociale gérontologique et tous âges au niveau départemental.

Le réseau gérontologique du Val de Vonne est donc appelé à disparaître, et les modalités d'appel vont changer :

Pour des problématiques sans lien avec un problème de santé, personne de plus de 60 ans, contacter le **CLIC en téléphonant à la Maison des Solidarités de votre secteur au 05 49 00 51 30**

Pour des problématiques intriquées avec un problème de santé, quel que soit l'âge, contacter la **PTA N° unique sur tout le territoire 0 809 109 109**. En effet, la PTA assurera l'appui à la coordination quel que soit l'âge de la personne en difficulté, y compris pour les enfants.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait confiance durant ces 18 ans et nous espérons qu'après les inévitables difficultés de mise en place, cette organisation permettra d'aider au mieux les personnes en difficulté.

L'équipe du réseau gérontologique du Val de Vonne



La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2016, 2082 personnes ont été accompagnées par la Mission Locale sur l'ensemble de son territoire.

Zoom sur ACP (Accompagnement aux Choix Professionnels)

L'Accompagnement aux Choix Professionnels (ACP) est une prestation de 5 jours durant laquelle les participants travaillent sur la définition ou la confirmation d'un projet professionnel et qui se traduit par la passation de questionnaires sur les centres d'intérêt, une réflexion sur les pistes professionnelles, une recherche d'information et des enquêtes sur les métiers, une rencontre avec des professionnels.

Cette prestation d'aide à l'orientation favorise l'acquisition, la valorisation et le transfert des compétences. Il permet de découvrir un métier que ce soit par rapport à ses avantages, ses contraintes ou ses conditions d'exercice et facilite une meilleure connaissance des emplois proposés sur le territoire.

Facteur de développement de confiance en soi, ACP permet à plus long terme d'augmenter le niveau de qualification des jeunes et une intégration dans la vie professionnelle.

ACP s'inscrit dans une offre de services plus large en matière d'orientation comprenant des périodes en milieu professionnel, la mise en œuvre de forums métiers, de visites d'entreprises et l'accès à de la documentation.

ACP est financé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Coordonnées de la Mission Locale : Pays des 6 Vallées

LUSIGNAN

7 rue Enjambes - 86800 Lusignan - 05 49 43 69 20

LA VILLEDIEU

Maison des Services Publics : 2 chemin des Pradilles - 86340 La Villedieu-du-Clain - 05 49 53 26 48

VIVONNE

99 Grand'Rue - 86370 Vivonne - 05 49 43 52 41

VOUILLE

2 bis Basses Rues - 86190 Vouillé - 05 49 51 82 75

CIVRAY

Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - 05 49 87 39 67



La Maison d'accueil de jour de l'Escale : une solution conviviale pour les personnes touchées par la perte d'autonomie. Et une solution de répit pour les Aidants familiaux.

En France, 1 personne sur 6 est amenée à aider quotidiennement un parent touché par la perte d'autonomie du fait de l'âge, du vieillissement ou du handicap. Cette situation peut être synonyme de questionnement, de souffrance, d'isolement et d'épuisement. La loi a récemment pris des décisions pour améliorer la situation des Aidants familiaux. Pour « aider les Aidants », diverses décisions et mesures sont envisagées, notamment celles d'augmenter les capacités d'accueil des lieux de répit et de proposer des solutions de relai. Cette actualité est l'occasion de vous présenter la Maison d'Accueil de jour Autonome de l'association l'Escale.

L'Accueil de jour de l'Escale s'adresse à des personnes âgées touchées par des maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaque, ...), et vivant à domicile.

Du lundi au vendredi nos professionnels accueillent pour la journée ou la demi-journée, et animent des activités de la vie quotidienne, avec pour ambition de contribuer à la préservation de l'autonomie, de communiquer, de retrouver des liens sociaux.

L'équipe propose des activités ludiques et stimulantes comme la cuisine, le jardinage, le bricolage, des jeux de mémoire, de la gymnastique douce, des discussions, du chant, de la danse, des jeux de société, ainsi que des sorties et des visites.

Grâce à ses Accueils de jours Autonome et sa Plateforme de Répit des Aidants, l'association l'Escale offre aux familles un temps d'écoute et de soutien, des conseils personnalisés et des temps de répit en lien avec les différents professionnels et associations du territoire du Sud-Vienne.

Enfin l'Accueil de jour propose un service de transport sur les cantons de Lusignan, Couhé, Vivonne, Lussac-les-Châteaux et Montmorillon.

Quelques témoignages

Madame V. fréquente l'accueil de jour depuis 1 an : *« Au départ je ne voulais pas venir, et maintenant je viens deux fois par semaine. J'aime retrouver les autres personnes car je trouve le temps long seule à la maison ».*

Monsieur C fréquente l'accueil de jour depuis 6 mois : *« Je sais que ma mémoire ne s'améliore pas, par contre tout le monde est sympathique, on mange très bien, et ça m'occupe. Cela m'évite de ne rien faire »*

Monsieur R., fils de Madame R. : *« Il faut absolument faire connaître votre maison d'accueil. Maman apprécie vraiment de venir, elle y retrouve du lien social et nous nous sentons tranquilles quand elle est accueillie »*

Statut du service

L'accueil de jour est un établissement médicosocial bénéficiant d'une autorisation de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil départemental. Le prix de journée ouvre le droit à l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) sous certaines conditions. L'équipe est constituée d'un chef de service ergothérapeute et d'aides médico-psychologiques (AMP) spécialisé en gériatrie. Notre installation dans une maison d'habitation témoigne de notre volonté d'offrir un lieu non stigmatisant et ouvert sur son environnement.



Pour plus d'information
Contactez l'association l'Escale, au 06.10.25.62.24.
Courriel : e.herout@escale-lacolline.fr



Assistantes Maternelles

Mme AUDONNET Cathy
4, rue de Versaille
Le Rézeau
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.36.16.75

Mme LEOBET Stéphanie
2, rue de la main verte
La Trincardière
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 06.10.76.31.45

Mme BOUGOIN Isabelle
2 bis rue des passerelles
Lieu dit Giez
86370 MARIGNY-CHEMEREAU
Tél 06.50.11.25.43

Mme GORSE Fabienne
1, rue des Oliviers
La Moinerie
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.89.37.90

Mme PRADOUX Karen
4, Impasse des Rossignols
La Roche,
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.53.49.71

Mme SABOURIN Audrey
7 rue des Lilas
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 06.09.96.73.28

FRAMBOISINE



L'association parentale propose aux familles 3 grandes actions : le lieu multi accueil, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

■ Le Relais Assistantes Maternelles

Le RAM est le lieu dédié pour tous les parents en recherche d'un mode de garde. Il assure le premier accueil quelque soit le mode de garde choisi.

Le RAM est aussi un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations pour les parents et pour les professionnels. Il est agréé par la CAF (Caisse d'allocations familiales). La responsable du relais est à votre disposition pour :



Multi Accueil à gestion parentale

Pour qui ? Pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Qu'est-ce ? Un mode de garde régulier ou occasionnel proposant de nombreuses activités d'éveil et un cadre serein à l'enfant qui découvre en même temps la vie en collectivité.

Comment s'inscrire ? Se renseigner dans l'une des deux structures auprès des responsables techniques.

A quel tarif ? Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (CAF) et sont majorés de 20 % pour les personnes n'habitant pas le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain (CCVC). Une Adhésion de 20€ par an est demandée aux habitants de la CCVC et 24€ pour les autres.

▪ Framboisine ITEUIL

1, place de la mairie

86240 ITEUIL

Tél. : 05 49 38 09 92

framboisine86@wanadoo.fr

▪ Framboisine VIVONNE

Rue Pierre et Marie Curie

86370 VIVONNE

Tél. : 05 49 53 60 38

framboisine.vivonne@wanadoo.fr

Le Lieu d'accueil Enfants Parents

Ce lieu s'adresse aux enfants de 10 semaines à 4 ans accompagnés d'un ou de deux de leurs parents.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents offre un espace de rencontre, de parole et d'échanges autour de la relation enfants-parents, en dehors de toute visée thérapeutique.

Animé par un professionnel de la petite enfance, vous y vivrez au travers de jeux et d'activités des moments différents d'échanges avec vos enfants. Les accueils ont lieu les mardis et jeudis de 9 h 30 à 12 h pour les adhérents à l'association parentale Framboisine.

Comment s'inscrire ? Se renseigner auprès de la mairie pour les plannings des ateliers

Contact : 06-03-43-39-25 / laepframboisine@gmail.com

POUR DES COMPLEMENTS D'INFORMATION: un site dédié www.assoframboisine86.fr





A Marigny-Chémereau, c'est un groupe de huit jeunes qui a œuvré toute la semaine dernière, encadré par des bénévoles de la commune. Emmanuel, l'employé communal et Johanna l'animatrice, pour réaliser divers travaux de démontage, ponçage et peinture des bancs et tables du parc de la salle des fêtes et remise en place en fin de semaine.

Arrosage de plantes, débroussaillage et nettoyage sur les bords du ruisseau étaient aussi au programme avant de s'attaquer à la démolition d'un muret armés de pelles, pioches et masses. Les jeunes ont également construit des nichoirs en bois pour les hirondelles qui seront installés prochainement.

Lors de sa visite, Claude Lambert le maire a tenu à remercier les jeunes pour leur travail ainsi que les bénévoles qui ont participé à l'encadrement et à la préparation des repas qui étaient offerts par la municipalité. Cette semaine se terminait après une journée détente au lac de Saint-Cyr.





marigny-chémereau N°R 22/10/11 19

L'embellissement du bourg se poursuit

Vendredi soir, le maire de Marigny-Chémereau Claude Lambert, accompagné des membres de son conseil municipal, recevait Gilbert Beaujaneau, conseiller départemental, président de la communauté de communes des Vallées-du-Clain et Rose-Marie Bertaud conseillère départementale ainsi que les représentants d'associations, maires du secteur et habitants de la commune à la salle des fêtes du Parc pour la traditionnelle cérémonie de vœux. En prenant la parole, il remerciait les bénévoles et dirigeants des associations locales pour leurs actions et les différentes ani-



Le maire lors de son discours. mations qu'ils organisent tout au long de l'année dans la com-

mune. Il évoquait ensuite certaines décisions prises au niveau régional qui vont réduire de façon drastique le développement des communes rurales soulignant que pour Marigny-Chémereau, « cela fait passer un développement de plus 2,5 % par an depuis 20 ans à plus 0,9 % pour les 15 ans à venir ». 2018 a vu la réfection de l'éclairage public, la réhabilitation des cheminements dans le parc, des travaux importants pour l'aménagement du bourg pour sécuriser la circulation de tous. 80 % de ces travaux sont pris en charge par le fond de solidarité territorial lié à la LGV (à utiliser avant 2020).

Les projets 2019 seront la poursuite des travaux d'embellissement du bourg en partant de la place Saint-Nazaire jusqu'au pont avec plateaux ralentisseurs et passages protégés pour personne à mobilité réduite. Il rappelait également les actions menées pour diminuer les nuisances de la LGV par l'association des maires des communes concernées. Pour conclure, il invitait tous les participants à cette réunion à découvrir l'exposition de tableaux réalisés par les peintres amateurs de la commune.

Démographie 2018 : 1 décès, 3 mariages, 3 pacs et 2 naissances.

poitiers | environs

Samedi 26 janvier 2019

marigny-chémereau

Onze nouveaux au club de l'Amitié

Mardi après-midi, le club des Aînés ruraux a tenu son assemblée générale à la salle de la mairie en présence du maire de Marigny-Chémereau Claude Lambert et de plus d'une cinquantaine d'adhérents. Au cours de cette réunion, la présidente Édith Viault dressait un bilan de l'année écoulée, soulignant la bonne participation des adhérents aux diverses manifestations.

Une association dynamique

Lors de cette assemblée, onze nouvelles personnes ont rejoint le club ce qui porte l'effectif de celui-ci à 105 membres. Pour la présidente, ces nou-



La présidente Édith Viault entourée du bureau et d'une partie des adhérents.

velles adhésions montrent la bonne vitalité du club et la convivialité qui règne entre les adhérents. Le dynamisme devrait perdurer au vu des dates qui ont été prises pour les activités prévues en 2019 à savoir : concours de belote le mercredi

20 février, mercredi 15 mai et mercredi 4 septembre, repas annuel le jeudi 4 avril, buffet campagnard le mardi 6 août, choucroute le jeudi 3 octobre et repas de fin d'année le mardi 10 décembre. Plusieurs sorties d'une journée sont également à

l'étude, une au printemps et l'autre en automne. Les dates et le lieu restent à confirmer. La présidente rappelait que les membres du club se réunissent tous les 2^e et 4^e mardis de chaque mois à 14 h à la salle de la mairie pour des jeux de cartes et société. Cette réunion se poursuivait par le partage de la galette des Rois et des jeux de société.

Présidente, Édith Viault. Vice-présidente, Paulette Gentilleau. Secrétaire, Eliane Chil. Adjointe, Jacqueline Texereau. Trésorier, Joël Ayrault, adjoint, Bernard Delineau. Membres du conseil d'administration : Marie-Lou Dupuy, Roselyne Lambert, Gilbert Pérochon, Françoise et Jean-Michel Poupard.



marigny-chémereau NR 26/06/19

Sus aux œufs dans le parc



Dimanche matin, c'est dans une ambiance conviviale qu'une trentaine d'enfants de Marigny-Chémereau, accompagnés de leurs parents, s'étaient donné rendez-vous dans le parc de la commune. Ils ont été accueillis par le maire, Claude Lambert pour participer à la traditionnelle course aux œufs. Le départ était donné à 10 h 30 pour les plus petits et quelques minutes plus tard pour les plus grands. Chacun a pu trouver les diverses friandises en chocolats déposées le matin même par quelques conseillers municipaux volontaires. Cette belle matinée de chasse se terminait pour les parents, enfants et élus autour du verre de l'amitié, offert par la municipalité.

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

NR 17/06/19

AFAFAF de Marigny-Chémereau

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Objet du marché : réalisation des travaux connexes dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de Marigny-Chémereau.

Nom et adresse de l'organisme public : AFAFAF de Marigny-Chémereau, 3, rue du Parc, 86370 Marigny-Chémereau. Courriel : contact@marigny-chemereau.fr

Type de procédure : procédure adaptée.

Caractéristiques principales : les travaux se décomposent en 2 lots.

Lot n° 1 : TERRASSEMENT - VRD
Lot n° 2 : ESPACES VERTS

Condition de participation : voir règlement de consultation.

Critères d'attribution : 60 % sur la valeur technique, 40 % sur le prix.

Date limite de réception des offres : vendredi 5 juillet 2019 à 12 h.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'obtention des dossiers de candidature : www.marches-securises.fr

Informations complémentaires auprès : Abscisse VRD-Conseil Bureau d'études V.R.D. Tél. 05.49.41.53.23.

Date d'envoi à la publication : 12/06/2019.

marigny-chémereau NR 18/06/19

Un loto au profit des Restos

Samedi 29 juin à 20 h (ouverture des portes à 18 h 30), les Restos du cœur de la Vienne organisent un loto à la salle des fêtes de Marigny-Chémereau mise à disposition par le maire Claude Lambert et son conseil municipal.

Avec le soutien de nombreux partenaires, de nombreux lots seront mis en jeu avec, notamment, trois baptêmes de l'air, un téléviseur 163 cm, des places de restaurant, des entrées dans les parcs de loisirs de la Vienne.

Comme le soulignent les responsables de l'association, cette soirée est placée avant tout sous le signe de la solidarité. L'asso-

ciation qui compte plus de 400 bénévoles accompagne les personnes accueillies, bien au-delà de l'aide alimentaire grâce à l'écoute, aux conseils et à toutes les actions déployées dans le département (conseil budgétaire, microcrédit, accès aux droits, aux loisirs et à la culture, vestiaire, coiffeur). Au cours de l'année plus de 90 tonnes de produits ont été récoltées lors de collectes dans les supermarchés pour être redistribués dans les 16 centres que compte la Vienne, sans compter la ramasse et les dons de supermarchés (près de 20 tonnes par mois).

vallées du clain

Les travaux de voirie sont terminés

La communauté de communes des Vallées du Clain, dans le cadre de sa compétence voirie, a procédé mardi 15 octobre à la réception du programme d'investissement des travaux de voirie de l'année 2019 (*).

95 chantiers d'avril à octobre

Ce sont 95 chantiers de voirie qui se sont déroulés durant les mois d'avril à octobre. Pour financer ces travaux, la communauté de communes a contracté un emprunt de 650.000 € sur une durée de dix ans et a autofinancé la somme restante sur ses fonds propres. Comme chaque année, les élus communautaires ont eu pour



Élus et partenaires de la communauté de communes réunis dans la rue des Écoles à Smarves, qui a bénéficié d'une réfection.

principal objectif de réaliser l'ensemble de ces travaux pour la sécurité des usagers avec un budget maîtrisé et contrôlé pour cet exercice 2019. Enfin la commission voirie, soucieuse

de réaliser des travaux de qualité, s'engage tous les ans à les finaliser avant le début de la période hivernale.

Le programme des travaux de voirie qui s'est réalisé sur les 16

communes des Vallées du Clain, s'élève à la somme totale de 1.782.928,18 € TTC, dont 168.591,72 € consacrés aux voies dites « communautaires ». Les communes qui le souhaitent ont pu abonder leurs enveloppes travaux par le versement de dotations complémentaires (fonds de concours) à la communauté de communes.

(*). En présence de l'entreprise Eurovia, titulaire du marché de travaux de voirie, du maître d'œuvre (le bureau d'études A2), des membres de la commission, du président Gilbert Beaujean et du vice-président en charge de la voirie Claude Lambert.

Contact service voirie : Thierry Boriachon, tél. 06.24.95.33.07.

marigny-chémereau

De nombreux lots à gagner au loto des Restos du cœur

Prévu fin juin mais annulé en raison de la canicule, le loto des Restos du cœur de la Vienne aura lieu le dimanche 20 octobre, à 15 h (ouverture des portes à 13 h 30), à la salle des fêtes de Marigny-Chémereau mise gracieusement à disposition par le maire Claude Lambert et son conseil municipal. Les organisateurs tiennent à souligner que c'est grâce aux soutiens de nombreux partenaires que ce loto peut avoir lieu.

De nombreux lots seront mis en jeu : trois baptêmes de l'air, un téléviseur 164 cm, des places de restaurant, des entrées dans les parcs de loisirs de la Vienne et bien d'autres lots pour un total de près de 10.000 €.

Comme le soulignent les responsables des Restos du cœur,

la journée sera placée avant tout sous le signe de la solidarité. L'association, qui compte plus de 400 bénévoles, accompagne les personnes bien au-delà de l'aide alimentaire grâce à l'écoute, aux conseils et à toutes les actions déployées dans le département à travers notamment, le conseil budgétaire, le micro-crédit, l'accès aux droits, l'accès aux loisirs et à la culture, le vestiaire, le coiffeur.

Au cours de l'année, plus de 90 tonnes de produits ont été récoltés dans les supermarchés pour être redistribués dans les 16 centres que compte la Vienne, sans compter la ramasse et les dons de supermarchés (près de 20 tonnes par mois) de dons type Easydis (9 tonnes) ou surgelés Marie (11 tonnes).



marigny-chémereau NR 26/08/15

Un chantier loisir où l'on ne ménage pas sa peine

A Marigny-Chémereau, c'est un groupe de huit jeunes qui a œuvré toute la semaine dernière, encadré par des bénévoles de la commune. Emmanuel l'employé communal et Johanna l'animatrice pour réaliser divers travaux de démontage, ponçage et peinture des bancs et tables du parc de la salle des fêtes et remise en place en fin de semaine.

Arrosage de plantes, débroussaillage et nettoyage sur les bords du ruisseau étaient aussi au programme avant de s'atta-

quer à la démolition d'un muret armés de pelles, pioches et masses. Les jeunes ont également construit des nichoirs en bois pour les hirondelles et qui seront installés prochainement.

Lors de sa visite, Claude Lambert le maire a tenu à remercier les jeunes pour leur travail ainsi que les bénévoles qui ont participé à l'encadrement et à la préparation des repas qui étaient offerts par la municipalité. Cette semaine se terminait après une journée détente au lac de Saint-Cyr.



Le maire Claude Lambert est venu féliciter les jeunes.

marigny-chémereau

Otto et Cole font passer le permis de conduire



Otto et Cole avec leur premier « pigeon ».

Dimanche, la troupe théâtrale de Jazeneuil Ol tait d'Aut Fé est venue jouer sa pièce « Otto et Cole » à la salle des fêtes du Parc de Marigny-Chémereau. L'action se passe dans les bureaux d'une auto-école, où deux escrocs, Otto, un Belge, et Cole, sa complice, désirant s'en mettre plein les poches, se font passer pour des moniteurs d'auto-école (d'où le titre), alors qu'ils n'ont pas les diplômes requis, et ni l'un ni l'autre n'a le permis de conduire. Ils reçoivent donc des personnes qui veulent apprendre ou récupérer leur permis de conduire. Ils vont littéralement se faire « plumer ».

S'ensuivent alors des situations drôles et de nombreux quiproquos. Une pièce comique avec des comédiens plus ou moins déjantés qui ont ravi le public présent, dimanche. La troupe rejouera cette pièce pour le téléthon à Curzay, samedi 30 novembre.

marigny-chémereau N R 11/09/19

Les voisins du village de la Roche se retrouvent



Plus d'une trentaine de personnes se sont retrouvées en compagnie du maire.

Dimanche 8 septembre, pour bien marquer la fin des vacances, plus d'une trentaine d'habitants du village de la Roche se sont retrouvés au centre du village pour une journée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur entre voisins et amis. Pour cette journée de rencontre, Claude Lambert, le maire de la commune s'était joint au groupe et offrait l'apéritif en soulignant l'importance de ce genre de rencontre qui permet de faire connaissance

avec les nouveaux arrivants mais qui renforce aussi la bonne entente et la solidarité entre voisins. La journée se poursuivait par un pique-nique où les participants ont pu déguster les pizzas et le pain fait maison par Pascal, un habitant du village. Marie Thibault, 91 ans, était la doyenne de ce rassemblement et Evangéline, 2 ans, la plus jeune. Pétanque, jeu de palet et jeux de société permettaient à tous de poursuivre cette agréable journée.

marigny-cnemereau N R 18/09/19

Un hommage au sergent Félix Laplace

Le souvenir tragique de la journée du 31 août 1944 reste gravé dans les mémoires des habitants de Marigny-Chémereau, où un homme comme des milliers d'autres donnait sa vie pour sauver ses compatriotes et libérer la France. Dimanche dernier, à l'issue de l'office religieux, une délégation d'anciens combattants, des porte-drapeaux, des élus des communes voisines, le maire et des habitants de la commune se sont rendus au pied de la stèle érigée près du village de la Moinerie. Cet homme, c'était le sergent Félix

Laplace qui, gravement touché venait de succomber à ses blessures causées par les balles de l'ennemi au lieu-dit La Moinerie. Le deuxième homme de l'avion, le pilote Louis Combrisson, fut caché et sauvé par les habitants du village malgré les menaces, coups et représailles de la part des soldats allemands. Après avoir déposé une gerbe au pied de la stèle et observé une minute de silence le maire, Claude Lambert, a rappelé ce que fut cette triste journée pour les habitants du village.



Le maire a déposé une gerbe au souvenir du sergent.



marigny-chémereau

Retrouvailles près du four pour la fête d'aut'foué

Le temps incertain de dimanche matin n'a pas entamé le moral des inconditionnels de la fête d'aut'foué qui se sont retrouvés autour du président, Didier Bellin, et toute son équipe de l'Espoir marignien, pour une journée placée sous le signe de la convivialité et de l'amitié. Seul le four allumé depuis plusieurs jours pour faire cuire pains, pâtés, gâteaux secs, jambons et grimolles amenait un peu de chaleur.

Pour cette 15^e Fête du four, les Vieilles Canailles (Yvon Croze et Jacky Le Poittevin) et la troupe des moines et nonnes de Saint-Bernardin (seul couvent mixte aux dires du responsable) étaient venus en voisin pour animer cette journée par des chansons (pas toujours très catholiques).

Ils ont réussi à transmettre leur bonne humeur aux con-



L'équipe organisatrice, en compagnie des moines et nonnes de Saint-Bernardin.

vives venus nombreux partager un menu campagnard avec des tartines grillées garnies de

pâté, de farci poitevin ou de fromage. Sans oublier l'assiette de mogettes et sa

tranche de jambon à l'os, sauce champignons, et le jus de pommes fabriqué sur place.

marigny-chémereau



LA MUNICIPALITÉ INVITE SES ANCIENS. Dimanche, la municipalité a invité ses aînés à la salle des fêtes du Parc pour une journée placée sous le signe de la convivialité et de l'amitié. Près de 70 convives étaient présent et ont pu apprécier le repas préparé par le restaurant local « La Maréchalerie d'Alex » récemment réouvert. Lors de l'accueil des participants, Claude Lambert, le maire a souligné l'importance de cette rencontre qui permet de rompre l'isolement le temps d'un après-midi, et qui offre des moments riches de rencontres, d'échanges et de partages. Il a salué la présence du doyen de la commune Gilbert Thebault, 97 ans.

marigny-chémereau NR 13/12/19

Noël : parents et enfants nombreux à la salle du Parc



Parents et enfants réunis à la salle du Parc.

Vendredi dernier, la fête de Noël des enfants scolarisés s'est déroulée dans une ambiance bon enfant à la salle du Parc de Marigny-Chémereau. Pour la première fois, les parents d'élèves de Vivonne avaient sollicité la commune pour l'utilisation gratuite de la salle des fêtes. Après réflexion, le conseil municipal avait donné son accord sous réserve que tous les enfants de la commune puissent avoir accès à la fête. Pour que celle-ci soit complète, la commune s'était

également engagée à offrir le spectacle pour les enfants et le clown Knüt a réjoui petits et grands. Les parents d'élèves avaient quant à eux confectionné une multitude d'objets artisanaux et diverses pâtisseries dégustées avec bonheur par les nombreux petits convives heureux de découvrir un marché de Noël parfaitement achalandé. L'association des parents d'élèves a participé aux frais de la soirée à hauteur de 100 €.



que d'eau!

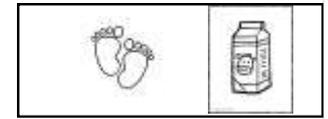
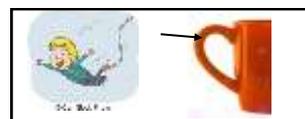
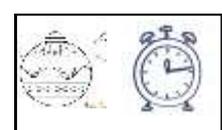
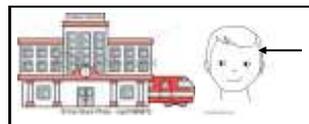
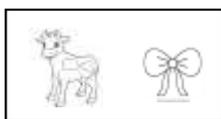
tous les mots de cette grille se terminent par eau

F H X J A M B O N N E A U R E U P U V D
 M H M K W H F O U N Q W Q K A V V T Q I
 G I O A W U R I D E A U I B X H W T S K
 Q M H A S D Q F N B T X X F O Q F I P T
 O G A V E I X O I R I B O U L E A U H O
 C K L J W W L X J B A T E A U W N A Z A
 Q U P M B B C F L T Z P D R A P E A U A
 R Z C W K T U U S Q Z S F M U S E A U R
 P B I G A R R E A U G V A G N E A U I C
 N É T O U R N E A U X K H H L G P U R N
 X D A D X Q F U A Z K B C A Z T M V M G
 K T U J F W X D B T W B A L A Q O Q V G
 E O W P I N C E A U Q T X X P D S Z N L
 Y X O B Q Y S W E Y M K C U H K U B W D
 N U X C H A P I T E A U P W E S I D M C
 V I Y J Y D Q N T R O U S S E A U V N S
 S A B L A I R E A U Y L E R T D T D Z M
 Z M K S A N N E A U L T O F O C V G B S
 N Y P D V B C W K M A R T E A U P E Q T
 J U Z Y B A N D E A U G H W L D K K G E

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....
- 6.....
- 7.....
- 8.....
- 9.....
- 10.....
- 11.....
- 12.....
- 13.....
- 14.....
- 15.....
- 16.....

Saurez-vous retrouver les 16 mots de cette grille?

Rébus : retrouvez les noms des cours d'eau de notre département



énigmes

- 1—Je suis d'eau, je suis d'air et je suis d'électricité. Qui suis-je?
- 2—comment transporter de l'eau dans ses mains sans récipient?
- 3—Je suis toujours mouillé , mais je ne suis jamais dans l'eau. J'habite dans un palais qui n'est pas le mien. Qui suis-je?
- 4—Combien de gouttes d'eau peut-on mettre dans un verre vide?



**Demande d'un badge d'accès aux déchèteries
Communautaires pour LES PARTICULIERS**

REEMPLIR UNE DEMANDE PAR FOYER, EN MAJUSCULE. Merci

Renvoyer le formulaire complété par mail à : environnement@valleesduclain.fr ou par courrier à
Communauté de Communes des Vallées du Clain, 25 route de Nieuil, 86340 La Villedieu du Clain

Joindre impérativement une copie d'un JUSTIFICATIF DE DOMICILE récent.

**Dans un délai de 10 à 20 jours, le badge vous sera
envoyé directement à votre domicile.**

NOM 1 : PRENOM 1 :

NOM 2 : PRENOM 2 :

APPT : N° : VOIE :

LIEU-DIT :

CP : COMMUNE :

TEL FIXE : TEL PORTABLE :

NB DE PERSONNES DANS LE FOYER : COURRIEL :

N° de bac JAUNE* : N° de bac MARRON ou GRENAT:.....

*pour les foyers équipées de bacs jaunes

numéros figurant au dos du bac ou code barre

LOCATAIRE

PROPRIETAIRE

SI LOCATAIRE COORDONNEES DU PROPRIETAIRE : Nom

Adresse

CP Commune : Tel :

Vu le règlement des déchèteries Communautaires.

**Le badge est gratuit et délivré à un seul exemplaire par foyer.
En cas de déménagement le badge restera en place, celui-ci est attribué au logement.**

Signature





